

Acte rendu exécutoire suite à transmission en Préfecture le 04/10/21 et affichage le 04/10/21  
62-200069037-20210930-32682-DE-1-1



Service	Direction Collecte des déchets
Examiné en Commission	Politique des déchets, cycle de l'eau, patrimoine le 14/09/21
Examiné en Bureau	Le 21 septembre 2021
Matière de l'acte	8.8.2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021  
DELIBERATION N°D287-21

DECHETS : COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS 2020

RAPPORTEUR : Madame VASSEUR

---

Le service de collecte des déchets est géré en régie sur les pôles d'Aire Sur La Lys, Longuenesse et Théroouanne. Les agents assurent la collecte des ordures ménagères, des emballages ménagers, du verre, du papier-carton, des déchets verts et des encombrants.

La collecte des déchets sur le pôle de Fauquembergues est assurée par l'entreprise ASTRADÉC pour les ordures ménagères, les emballages ménagers et le verre et par l'entreprise BAUDELET pour la collecte du verre en apport volontaire.

L'organisation du service a été fortement perturbée par la pandémie de COVID 19. Des mesures sanitaires (départs décalés, fini-parti provisoire, port du masque obligatoire, gel hydroalcoolique...) ont été mises en place pour sécuriser le travail des agents et assurer le service. L'ensemble des services a été maintenu tout au long de l'année à l'exception de la collecte sélective suspendue en raison de la fermeture du centre de tri du 17 mars au 21 avril et un démarrage de la collecte des déchets verts reportée au 22 avril au lieu du 1<sup>er</sup> avril.

Le bilan de l'année 2020 pour la collecte et le traitement des déchets :

Le service de collecte a collecté 42 865 T (41 714 en 2019) de déchets répartis de la manière suivante :

- 25 925 T d'ordures ménagères,
- 5 371 T de tri sélectif,
- 5 330 T de verre,
- 973 T de papiers-cartons en apport volontaire,
- 163 T d'encombrants,
- 5 103 T de déchets verts.

Le taux de refus de tri est de 21,24 % (soit 1 141t de refus) pour 13,8 % en 2019. Il a fortement augmenté entre ces deux 2 années. La principale raison de cette hausse est liée à l'arrêt du centre de tri sur une période de 6 semaines suivie d'une reprise d'activité en mode dégradé (du 15 avril au 31 décembre), ce qui implique qu'une partie des déchets valorisables n'est plus triée mais est identifiée directement en refus.

Les déchèteries du SMLA (Syndicat Mixte Lys Audomarois) ont collecté 23 600 T de déchets, soit une production totale de 66 465T (67 023 t en 2019), ce qui représente une production par habitant de 631,7 kg/an (637 kg/an/hab. en 2019). La valorisation matière pour l'année 2020 est de 54,63% (50,6% en 2019).

La prestation de service d'ASTRADEC pour la collecte des ordures ménagères, du tri et du verre en porte à porte est de 453 976,25 € pour le pôle de Fauquembergues. Celle pour la collecte du verre en apport volontaire faite par l'entreprise BAUDELET est de 6 413,24€.

La totalité du coût du service est couverte par la TEOM, les recettes de la redevance spéciale, les recettes des Eco-organismes et la vente des matériaux.

Les dépenses du service s'élèvent à 13 391 199,04 €, elles sont couvertes par 13 215 408 € de recettes :

- la TEOM pour 10 061 899 € (8 985 608€ en 2019),
- les recettes de la redevance spéciale pour 740 712€ (780 678.09€ en 2019),
- les recettes des éco-organismes et vente de matériaux 2 278 276 € (1 983 696€ en 2019),
- remboursements arrêts et recettes exceptionnelles pour 134 521 € (132 392€ en 2019).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- prendre acte du rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service de collecte des déchets ménagers.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Joël Duquenois', is written over a faint circular stamp.

Joël DUQUENOY

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 18H00, le Conseil de la Communauté s'est réuni à Hôtel communautaire - salle R. Sénellart, sous la présidence de son Président, Monsieur Joël DUQUENOY, à la suite des convocations adressées par voie dématérialisée le 23 septembre 2021, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'une publicité au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire et sur le site internet de la CAPSO.

### **CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :**

Monsieur DUQUENOY Joël, **Président**

Monsieur BEDAGUE Patrick, Madame CANARD Céline-Marie, Monsieur COUPEZ Christian, Monsieur DENIS Laurent, Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Monsieur DUPONT Hervé, Monsieur EVRARD Pierre, Monsieur HUMETZ Bruno, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Madame MERCHIER Brigitte, Monsieur PETIT Bertrand, Monsieur RYS Didier, **Vice-Présidents**

Monsieur AGEORGES Benoît, Monsieur ALLOUCHERY René, Monsieur BEN AMOR Rachid, Monsieur BERNARD Sébastien, Madame BOIDIN Véronique, Monsieur BOUHIN Jean-Michel, Monsieur BOULET Michel, Monsieur BRAME Jean-Marie, Monsieur CAINNE Louis, Monsieur CAPITAINE David, Monsieur CHEVALIER Alain, Monsieur CORNETTE Christophe, Madame COURBOT Christine, Monsieur CRUNELLE Christian, Monsieur DANVIN Pascal, Monsieur DEBLOCK Alain, Monsieur DEMAIRE Jean-Luc, Monsieur DEWAMIN Didier, Monsieur DOYER Francis, Madame DUCHATEL Valérie, Madame DUMETZ Jacqueline, Monsieur DUPONT Franck, Monsieur DUPONT Jean-Claude, Madame DUWICQUET Delphine, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Madame FAYEULLE Hélène, Monsieur FINDINIER Jean-Marc, Monsieur FOULON Eric, Monsieur LAGACHE Eric, Monsieur LAMIRAND Jean-Pierre, Madame LAMOOT Catherine, Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Madame LEVRAY Chantal, Monsieur LOUCHET Daniel, Monsieur MARQUANT Francis, Monsieur MARTINOT Michel, Monsieur MOLIN Christophe, Monsieur MOREL Damien, Madame NIVERT Florence, Monsieur OBOEUF Gérard, Madame POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, Monsieur PRUVOST Bertrand, Monsieur ROUSSEL Benoît, Monsieur SABLON Frédéric, Madame SEILLIER Christine, Monsieur TERNINCK Christian, Monsieur TILLIER Patrick, Madame VANDESTEENE Christine, Madame VASSEUR Françoise, Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Madame VERRELLE Patricia, Madame VOLLE Muriel, Monsieur WIGNERON Auxence, Monsieur WOJTKOWIAK David, **Conseillers Titulaires**

### **CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANT :**

Madame BAUDEQUIN Odile, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Vice-président, Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Conseillère communautaire, Madame BROCHARD-MONTAGNER Claire, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame VANDESTEENE Christine, Conseillère déléguée, Monsieur BRUNET Olivier, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, Conseillère communautaire, Madame CATTY Christine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur WOJTKOWIAK David, Conseiller communautaire, Monsieur DECOSTER François, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur SABLON Frédéric, Conseiller délégué, Madame DEWINTRE-BILLIAU Huguette, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur COUPEZ Christian, Vice-président, Monsieur LEBRUN-VANDEWALLE Dominique, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DUQUENOY Joël, Président, Monsieur MASSEZ Alain, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur CHEVALIER Alain, Conseiller communautaire, Monsieur TELLIER Alain, Conseiller délégué qui a donné pouvoir à Monsieur DANVIN Pascal, Conseiller délégué, Monsieur TRUANT Jonathan, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur HUMETZ Bruno, Vice-président, Madame WAROT Sophie, Conseillère déléguée qui a donné pouvoir à Monsieur PETIT Bertrand, Vice-président  
M. HOCHART Casimir, Conseiller communautaire a été remplacé par M. HIRSOUT Hervé, Conseiller communautaire, M. MEQUIGNON Alain, Vice-président a été remplacé par Mme DIEUDONNE Cathy, Conseillère communautaire, M. THOMAS Marc, Vice-président a été remplacé par Mme DELAIRE Marie-Noëlle, Conseillère communautaire

### **CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :**

M. BERTELOOT Hervé, M. DEBOVE Gilles, M. DELFORGE Pascal, M. DENIS Philippe, M. HOCHART Philippe, Mme JASKOWIAK Hélène, Mme LAPACZ Céline, Mme LEMAIRE Isabelle, M. MOUND Stephen, M. ROLIN Joël, Mme SAUDEMONT Caroline, Mme WOZNY Florence.

Nombre de délégués en exercice : 94  
Nombre de présents ou représentés : 82  
Nombre de votes « pour » : 82  
Nombre de votes « contre » : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes non prononcés : 0

**RAPPORT ANNUEL**  
sur la qualité et le prix  
du service de collecte



2020

## PRESENTATION DU TERRITOIRE

### LA PREVENTION DES DECHETS ET L'ECONOMIE CIRCULAIRE

I.	LES ACTIONS DE PREVENTIONS DES DECHETS ET LA SENSIBILISATION.....	5
1.1	ACTIONS D'ANIMATIONS ET DE SENSIBILISATION AU TRI ET LA PREVENTION DES DECHETS.....	6
1.1.1	ACTIONS D'ANIMATIONS EN MILIEU SCOLAIRE.....	5
1.1.2	ACTIONS EN MILIEU EXTRA-SCOLAIRE OU PUBLICS SPECIFIQUES.....	7
1.2.	ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS .....	9
1.2.1.	REDUCTION DES QUANTITES DE BIODECHETS PAR LA PROMOTION DU COMPOSTAGE.....	9
1.2.2.	SOUTIEN A L'EMERGENCE D'INITIATIVE CITOYENNE / REPAIR'CAFE.....	11
II.	DEVELOPPER UN MODELE ECONOMIQUE CIRCULAIRE AUTOUR DE LA FILIERE DU PAPIER ET DU CARTON.....	13

### LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

1.	L'ETAT DES LIEUX.....	17
2.	L'ORGANISATION DE LA COLLECTE.....	18
2.1.	LA COLLECTE PAR SITE D'EXPLOITATION.....	18
2.1.1	LE POLE DE LONGUENESSE.....	18
2.1.2.	LE POLE D'AIRE SUR LA LYS.....	20
2.1.3.	LE POLE DE THEROUANNE.....	20
2.1.4.	LE POLE DE FAUQUEMBERGUE.....	21
3.	ADAPATATIONS DE L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19.....	21
3.1.	DISPOSITIONS A COMPTER DU 17 MARS 2020 : CONFINEMENT.....	21
3.2.	DISPOSITIONS A PARTIR DU 11 MAI 2020 : 1 <sup>er</sup> DECONFINEMENT.....	22
4.	LA COLLECTE DU PAPIER CARTON EN APPORT VOLONTAIRE.....	23
5.	LES COLLECTES SPECIFIQUES.....	28
6.	FOURNITURES DE CONTENANTS DE PRE-COLLECTES ET LA MAINTENANCE.....	28
7.	MOYENS HUMAIN ET TECHNIQUES.....	29
7.1.	ORGANIGRAMME DU SERVICE.....	29
7.2.	LES MOYENS TECHNIQUES.....	30
7.3.	AMENAGELENTS DE NOUVEAUX LOCAUX SUR LE SITE D'ARQUES .....	30
8.	LES SUPPORTS DE COMMUNICATION.....	31

### LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

1.	LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	37
1.1.	RECAPITULATIF DES TONNAGES PAR FLUX.....	37
1.2.	LA VALORISATION MATIERE.....	39
2.	LES INDICATEURS FIANCIERS .....	42
2.1.	DEFINITION DES ZONES DE TAXATIONS.....	42
2.2.	LA REDEVANCE SPECIALE.....	44
3.	SYNTHESE FINANCIERE.....	47

LES PERSPECTIVES 2022.....	48
----------------------------	----

Le présent rapport a pour objet de présenter la qualité et le prix du service de collecte réalisé en régie de l'année 2020.

## PRESENTATION DU TERRITOIRE

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer est née de la fusion de 4 intercommunalités (la communauté de Communes du Pays d'Aire, la Communauté de communes de la Morinie, La Communauté de communes du Canton de Fauquembergues et la Communauté d'Agglomération de Saint Omer) au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour répondre à la loi Notre.

La CAPSO comprend 53 communes avec 105 205 habitants pour une superficie 543 km<sup>2</sup>.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L5216.5), la CAPSO exerce les compétences obligatoires en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat, de politique de la ville, des gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, accueil des gens du voyage et collecte et traitement des déchets ainsi que des compétences optionnelles tels que la création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, assainissement... et des compétences facultatives telles que la petite enfance, la santé...

La CAPSO exerce la compétence de collecte des déchets ménagers, le traitement est transféré au Syndicat Mixte Lys Audomarois (déchèterie, compostière et cendre de tri) et au Syndicat Mixte Flandres Morinie (centre de valorisation énergétique).

Pôles territoriaux	
Aire-Sur-La-Lys	
Longuenesse	
Fauquembergues	
Thérouanne	



**LA PREVENTION DE LA**  
**GESTION DES DECHETS**  
**MENAGERS ET**  
**L'ECONOMIE**  
**CIRCULAIRE**



### **Animations sur le tri et le recyclage des déchets du territoire.**

La CAPSO a poursuivi ses animations sur le tri et le recyclage des déchets. Les animateurs prévention interviennent auprès des scolaires pour sensibiliser toujours plus d'élèves au tri et à la gestion des déchets. Pour compléter ces animations, une visite du centre de tri est proposée à toutes les classes du territoire.



*Figure 1: Animation scolaire sur le tri des déchets*

En 2020 :

- ✓ 62 animations
- ✓ 1560 personnes sensibilisées

### **Animations sur les actions de prévention des déchets**

Des animations scolaires autour de la prévention des déchets et de l'éco consommation ont été également développées et sont désormais proposées aux établissements scolaires du territoire. Celles-ci peuvent bénéficier d'animations autour du compostage, du gaspillage alimentaire, du recyclage du textile, du suremballage, de l'économie circulaire du papier /carton. Toutes ces animations ont pour objectifs d'amener le jeune public à limiter l'acte de jeter et de réfléchir à l'acte d'achat.



*Figure 2: animation scolaire sur le compostage*

En 2020 :

- ✓ 36 animations
- ✓ 768 personnes sensibilisées

### **Animation dans les établissements du secondaire sur le tri et la prévention des déchets**

Les animateurs environnement interviennent sur des actions de sensibilisation spécifiques auprès des collégiens, des lycéens, des étudiants, et apprentis.

En 2020 :

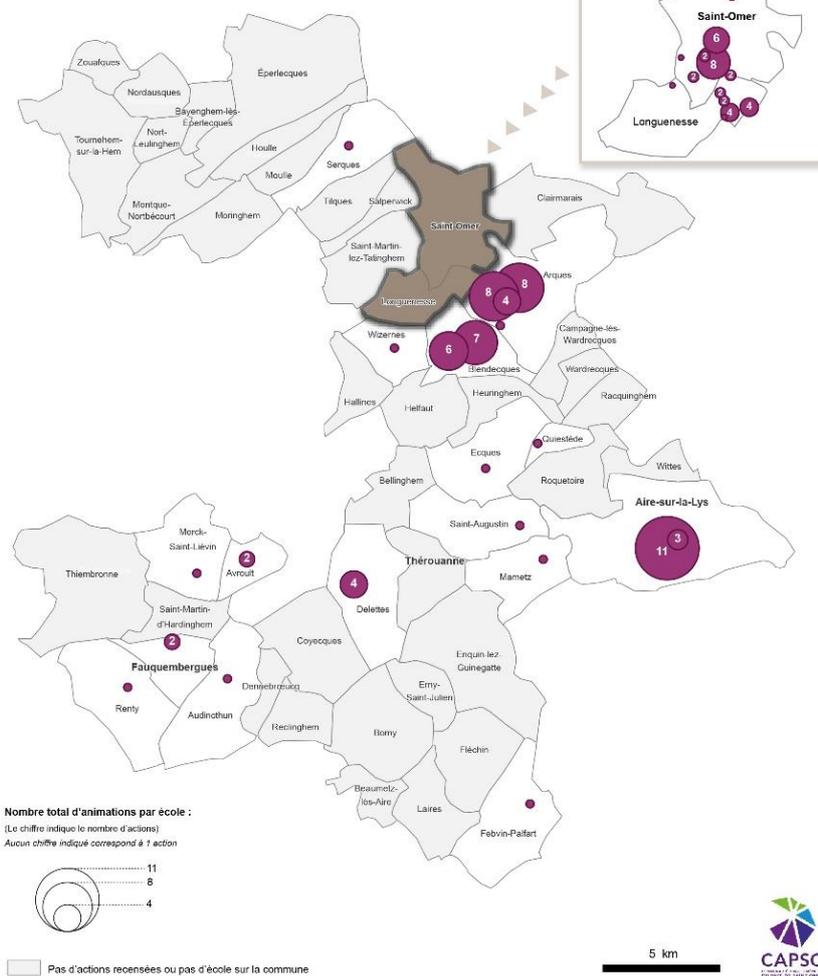
- ✓ 5 journées d'interventions
- ✓ 688 personnes sensibilisées



*Figure 3: Intervention auprès des étudiants de l'IUT GACCO*

**Nombre d'animations par école  
sur la CAPSO (Bilan 2020)**

**103 animations**      **3 016 élèves**



Réalisation : SIG CAPSO - Juin 2021 Sources : CAPSO / GEOFLA 2017

**1.1.2. Actions en milieu extrascolaire ou publics spécifiques :**

- **Animations lors d'animation extrascolaire (maison de quartier, centres sociaux etc.)**

Les animateurs environnement interviennent lors d'évènements spécifiques autour du tri et de la prévention telles les opérations de quartiers propres.

En 2020 :

- ✓ 1 animation
- ✓ 25 personnes sensibilisées



Figure 4: Opération "quartier propre" au quartier Saint Exupéry

- **Interventions auprès de publics spécifiques**

Des interventions sont réalisées sur demande auprès de groupes constitués comme les publics RSA, les adhérents de secours populaires.

En 2020 :

- ✓ 4 animations
- ✓ 55 personnes sensibilisées

**Outil pédagogique mis à disposition pour des animations en autonomie ou accompagnées :**

La CAPSO a fait l'acquisition d'une mallette pédagogique « stop déchet ». Elle est également mise à disposition des structures souhaitant l'utiliser en autonomie.



Figure 5: Intervention "stop déchet"

**Actions de sensibilisation auprès du grand public :**

- **Opération « Villages et marais propres »**



Chaque année depuis 2002, le 3<sup>ème</sup> dimanche du mois de mars, le Parc naturel régional des Caps et marais d'Opale organise l'opération « Villages et marais propres » pour laquelle la CAPSO est partenaire. Aujourd'hui, cette opération est grandissante en termes de participation. Ce sont 22 communes et de nombreuses structures associatives qui mobilisaient depuis plusieurs années 500 volontaires pour 5 à 10 tonnes de déchets ramassés.



En 2020, ce fut une mobilisation collective record de plus de 800 participants et près de 25 tonnes de déchets ramassés. Au fil des ans, des dépôts bien connus ont disparu et cela grâce au travail de sensibilisation et aux dispositifs de collecte présents sur le territoire. Ce résultat est le fruit du soutien des communes à cette manifestation depuis plus de 20 ans et reflète une mobilisation de plus en plus forte.



- **Atelier et Animations de stand lors d'évènements**

Chaque année, les animateurs environnement sont présents lors de manifestations pour sensibiliser tous les publics à la politique communautaire de gestion des déchets. Ce stand permet de répondre aux nombreuses questions du grand public sur la collecte sélective, le recyclage du papier carton, le compostage, le stop pub etc...



Figure 6 atelier compostage en lien avec la BAPSO

En 2020 :

- ✓ 5 interventions
- ✓ 142 personnes sensibilisées



Figure 7: stand mensuel sur le marché de la ville d'Arques

### **Actions de sensibilisation de proximité en porte à porte :**

La CAPSO a pour objectif de sensibiliser les habitants aux enjeux environnementaux d'une gestion durable des déchets. Afin d'améliorer la qualité du tri, et à la réduction des déchets, des actions d'information en porte à porte sont réalisées.

En 2020, seules 4 opérations ont pu avoir lieu sur les 15 initialement prévues.

## **1.2. ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS**

### **1.2.1. Réduction des quantités de biodéchets collectés par la promotion de compostage :**

Les biodéchets représentent un tiers des poubelles résiduelles des Français ; c'est un gisement non négligeable qu'il faut maintenant détourner de l'élimination en vue d'une économie circulaire de la matière organique. **La loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015 prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets avant 2023.**

Le compostage de proximité s'avère une solution simple à mettre en œuvre, efficace et peu coûteuse.

Aujourd'hui, un habitant de la CAPSO produit en moyenne 253 kg d'ordures ménagères par an. On estime entre 20% à 30 % le poids des déchets de cuisine dans nos poubelles alors qu'une bonne partie peut être transformée et utilisée comme amendement et fertilisant pour les jardins ou espaces verts et non incinérée.

Pour répondre à ces objectifs fixés, tout en intégrant les enjeux écologiques et économiques de la gestion des déchets, la CAPSO promeut depuis plusieurs années :

- **Le compostage individuel :**

Chaque habitant de la CAPSO a la possibilité de disposer pour 9 euros d'un composteur en appelant au numéro vert de la CASO.

En 2020, 160 composteurs individuels ont été livrés.

Depuis 2006 date du début de l'opération, 7 200 des foyers du territoire sont équipés.

- **Compostage collectif de proximité :**

La CAPSO souhaite développer l'offre de compostage aux habitants en proposant des composteurs collectifs de proximité. L'objectif est de donner la possibilité à tous ceux qui souhaitent réduire leurs poubelles et n'ayant pas la possibilité d'avoir un composteur individuel (cas des habitants des centres bourgs), de pouvoir composter près de chez eux sur des aires de compostage partagé.

Actuellement sur le territoire :

52 Composteurs collectifs ont été installés soit 22 plateformes de compostage, suivis mensuellement par un des guides composteurs de la CAPSO.

En 2020 :

8 nouveaux composteurs ont été installés ou remplacés pour 2 nouvelles plateformes.

- **Le compostage autonome en établissement :**

Les opérations de compostage autonome en établissement sont une solution alternative de valorisation de biodéchets issus de la restauration collective, (écoles, collèges, lycées, EHPAD etc.)



14 établissements scolaires du primaire au lycée équipés de composteurs mécaniques pour la valorisation des biodéchets de cantines.

1 EHPAD équipé d'un composteur bois pour traiter les déchets de cuisine.

En 2020 : 1 lycée équipé et 1 EHPAD

- **Le compostage pédagogique à l'école :**



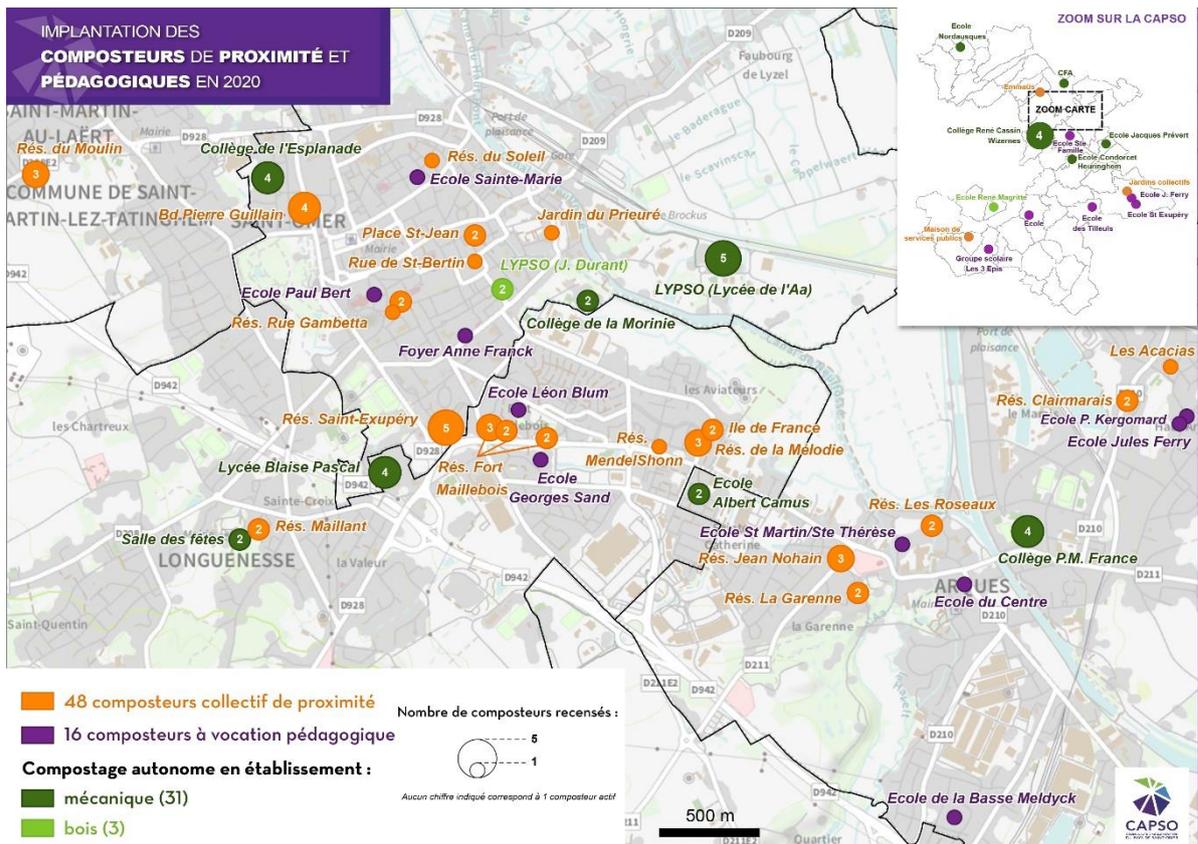
Pour sensibiliser dès le plus jeune âge à la pratique du compostage, la CAPSO met à disposition des composteurs pédagogiques aux écoles ayant un projet pédagogique ou souhaitant s'engager sur des pratiques éco-responsables à l'école. Cette mise à disposition s'accompagne d'interventions de sensibilisation et d'un suivi des maitres composteurs.

✓ 16 écoles équipées de composteurs pédagogiques dont 2 en 2020

- **L'accompagnement des maîtres composteurs :**

En parallèle, le service environnement de la CAPSO intervient à plusieurs niveaux :

- La mise en place d'un diagnostic pour étudier la faisabilité de l'installation de la plateforme (porte à porte, site d'implantation, capacité et nombre de composteurs etc...)
- La mise à disposition des composteurs via la signature d'une convention
- La formation d'un réseau de référents et/ ou guides « composteur » sur le territoire et s'appuyer sur celui-ci pour sensibiliser et informer toujours plus les habitants.
- L'accompagnement et le suivi des différents sites d'implantation
- Le développement d'actions de sensibilisation notamment des animations scolaires sur cette thématique



### 1.2.2. Soutien à l'émergence d'initiative citoyenne : Mise en place du repair café de la station



Réparer ou apprendre à réparer ensemble, c'est l'idée d'un Repair Café, concept venu des Pays Bas qui fleurit à travers le monde depuis 2009 ;

Dans ces « cafés de réparation », des bricoleurs remettent bénévolement en état des objets défectueux que des habitants leur apportent.

L'objectif de l'action Repair Café est de :

- Réduire les déchets électroniques, électriques ;
- Favoriser le lien social et les échanges de savoir ;
- Sensibiliser au réemploi ou à la culture du dépannage (makers et bidouilleurs)

En 2020 :

- ✓ 2 repair café



## Actions autour de l'éco exemplarité de la collectivité

- **Création de vidéo de sensibilisation**

Pour sensibiliser tous les agents au tri et la prévention, des vidéos de 5 min ont été réalisées et diffusées via l'intranet de la CAPSO.



En 2020 :

✓ 2 Vidéos (148 vues / 111 vues)

- **Lancement du défi papier**



En octobre 2020, la Direction environnement a lancé le défi papier en expérimentant un nouveau système de collecte du papier dans les bureaux de l'hôtel communautaire.

Des bacs de pré-collecte équipent les bureaux des agents de l'hôtel communautaire pour alimenter une borne citoyenne à l'arrière de l'hôtel communautaire pour collecter les papiers de bureau (hors papiers confidentiels et archivages) et/ ou accueillir des papiers et cartons « domestiques »

Cette opération s'est associée à une sensibilisation au tri des déchets des agents. La recette générée par la collecte du papier carton permettra de financer les projets en faveur de l'environnement du Conseil des Jeunes de la CAPSO.



## **II) DEVELOPPER UN MODELE ECONOMIQUE CIRCULAIRE AUTOUR LA FILIERE DU PAPIER ET DU CARTON**

La présence historique des papetiers, des acteurs de la filière de recyclage en vallée de l'Aa et leurs volontés de développer l'approvisionnement local en circuit court sont un atout majeur pour notre territoire et permet un contexte favorable pour impulser un projet innovant et expérimental de mise en place d'une boucle locale d'économie circulaire.

L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en réduisant au mieux la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique « circulaire » plus durable.

Aujourd'hui, le contexte réglementaire et législatif impose de nouvelles obligations aux collectivités. Le système actuel de gestion des déchets atteint ses limites et nécessite un modèle plus vertueux. En effet, les prescriptions de la Loi de Transition Energétique de 2015, du Décret « collecte » de 2016, ainsi que les études prospectives de l'ADEME – MEDDE tendent notamment vers la mise en place des nouvelles consignes de tri des plastiques à l'horizon 2022 (qui se traduira par le doublement des volumes des emballages collectés pour ¼ de poids en plus), une obligation de tri à la source des papiers pour les entreprises, ou encore une augmentation des performances de recyclage ou de valorisation.

Le développement de l'économie circulaire autour de la filière papier/carton a pour enjeux de :

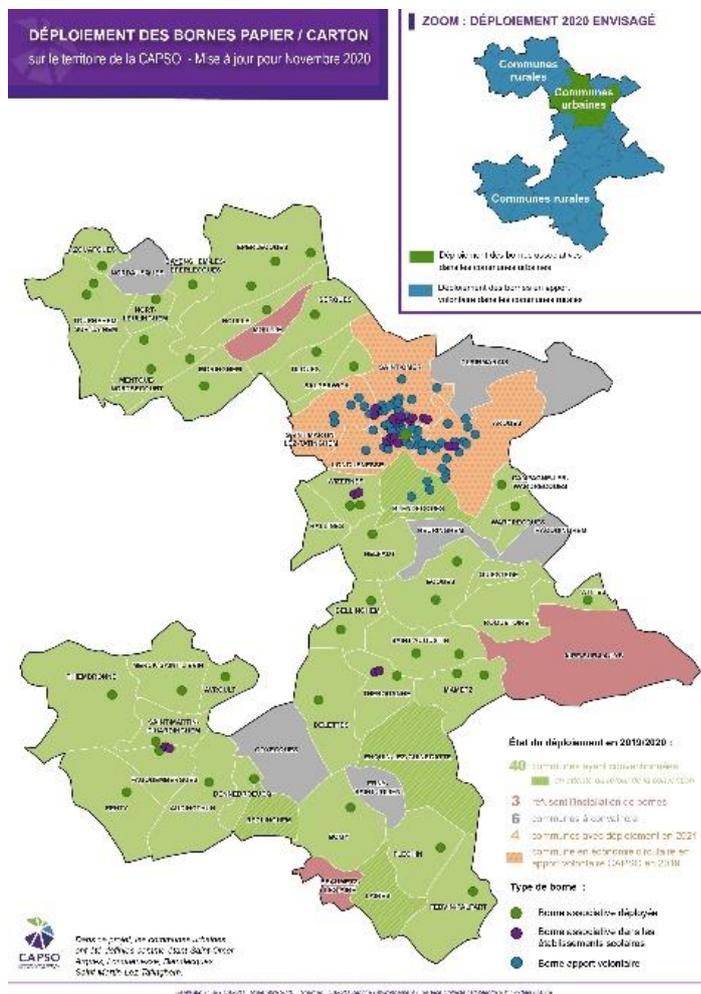
- Soutenir un nouveau modèle de développement économique basé sur l'approvisionnement local afin d'accélérer la transition écologique et construire un territoire résilient et décarboné.
- Être innovant et agile en proposant des solutions alternatives pour anticiper les nouvelles contraintes législatifs et réglementaires (horizon 2022 : extension des consignes de tri plastiques)
- Mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière dans une démarche volontariste et ambitieuse afin de dépasser les objectifs de valorisation de 65% attendus en 2022 et répondre au défi territorial.
- Rendre visible/lisible la démarche, moteur d'attractivité et d'excellence territoriale.

Cette démarche s'intègre pleinement dans la stratégie de développement économique de la CAPSO et dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Sur la CAPSO, il est proposé plusieurs modèles complémentaires d'approvisionnement local des papetiers :

- Le développement **des points d'apport volontaire promu par la CAPSO** (bornes publiques)
- Le développement d'un dispositif **de collecte incitative** dite citoyenne **des papiers/cartons promu par la CAPSO et animé par différentes associations labellisées du territoire.**
- La valorisation de tous les gisements captés par le SMLA (notamment via le réseau des déchèteries)
- La poursuite de la collecte des cartons auprès des commerçants du centre-ville de Saint Omer
- Des initiatives historiques autonomes d'associations ou d'acteurs de l'insertion.

## Focus sur le principe de la collecte incitative dite citoyenne :



En 2020, 140 bornes d'apports volontaire ont été installées dont 66 pour la collecte citoyenne. Par cette démarche, la CAPSO soutient des associations de son territoire (associations de parents d'élèves, associations sportives ou de valorisation du patrimoine etc...) agissant en faveur de la transition territoriale.

L'enjeu aujourd'hui est d'amplifier la démarche pour atteindre les objectifs que le territoire s'est fixé par des actions d'information et de sensibilisation afin de donner les moyens d'agir aux citoyens en faveur de l'amplification de la transition territoriale.

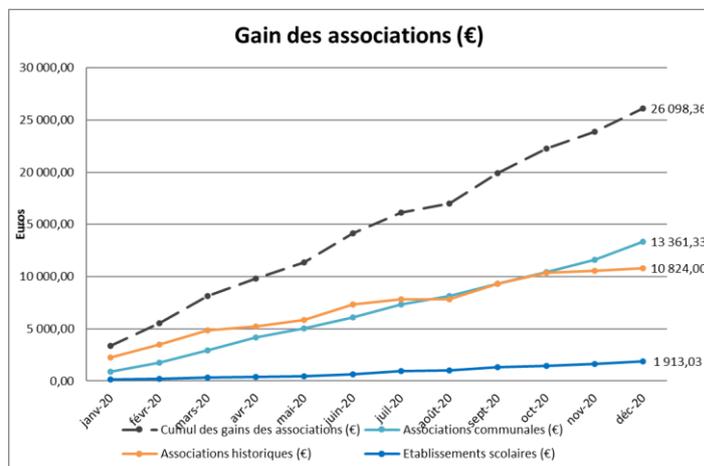
La Communauté d'Agglomération du pays de Saint Omer a souhaité mettre en place des points d'apport volontaire de papier et/ou de carton en collaboration avec le monde associatif du territoire. La richesse de ce projet est aussi de s'appuyer sur le réseau d'écoles, collèges, lycées, ...

Les papiers / cartons ainsi collectés sont exclusivement et directement acheminés auprès des papeteries du territoire. Les recettes générées par la vente des papiers / cartons ainsi collectés sont reversées aux associations (déduction faite du coût de collecte facturée par la CAPSO) ce qui décrit ainsi la **démarche**

**d'incitation positive.**

En 2020, le gain pour les associations représente plus de 26 098 €.

Les économies de dépenses estimées toutes associations confondues s'élèvent à 33 640 € - *L'économie de dépenses est une estimation des économies réalisées par la CAPSO à travers la collecte du papier/carton par les associations du territoire. Elle est basée sur la suppression des coûts de tri (livraison directe chez les papetiers) et l'obtention des recettes CITEO sur les tonnages captés historiquement.*



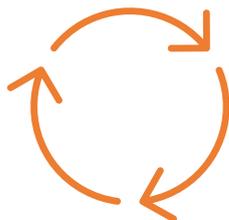
- Des Bacs de pré-collecte pour accompagner le geste de tri

Pour faciliter la pré-collecte et accompagner le tri au plus près du besoin, des bacs « cartons » sont fournis aux établissements scolaires, les relais associatifs et (à venir) administrations.

La particularité de ces bacs de pré-collecte est qu'ils ont été imaginés, conçus et fabriqués sur le territoire, fermant ainsi la « boucle de l'économie circulaire ».



De la réalisation de prototypes des bornes de précollecte réalisés par les étudiants de l'ESCAP en partenariat avec Arc France, les cartonneries de Gondardennes, et le Fablab de la Station



A la mise en production des bacs pour équiper les établissements scolaires, l'université, administrations du territoire et associations relais

- Des actions de communication et de sensibilisation pour amplifier les résultats

Un plan de communication en cours de mise en œuvre :

- Communiquer auprès des habitants du territoire

Par la CAPSO

- Médias : campagne de presse ...
- Journal de la CAPSO
- Réseaux sociaux ...
- Site internet ...
- Flyers, distribution de sacs ...
- Plan Climat Air Energie Climat



En s'appuyant sur les acteurs relais du territoire (élus et monde associatif)

- Kit de communication pour les associations ...
- Article dans les journaux communaux ...
- Sensibilisation d'acteurs relais



**LA COLLECTE ET LE**  
**TRAITEMENT DES**  
**DECHETS MENAGERS**

## 1. L'ETAT DES LIEUX

Depuis la fusion intercommunale de 2017, l'organisation de la collecte des déchets est divisée en 4 secteurs géographiques pour 3 gestions différentes (régie, régie/marché et marché). Chaque pôle territorial a souhaité maintenir les équipes sur leur site d'exploitation.

En 2018, une première phase d'optimisation a eu lieu ce qui a permis de transférer un camion de collecte du site de Théroouanne vers le site d'Arques, d'arrêter la location de 2 bennes à ordures ménagères et de reprendre la collecte sélective en régie sur le pôle d'Aire Sur La Lys sans recrutement supplémentaire, de poster l'ensemble des agents, de veiller à une équité de traitement des agents du service.

L'année 2019, la fréquence de collecte de la collecte sélective est passé de C1 à C 0.5 pour les 4 communes urbaines (Arques, Blendecques, Longuenesse et Saint-Martin-Lez -Tatinghem) avec déploiement des bornes à papiers cartons. Le niveau de service des ordures ménagères, collecte sélective, encombrants est harmonisé hormis sur la ville de Saint-Omer, qui a mis en place ce rythme de collecte en novembre et décembre 2019.

Rappel des services, fréquences de collecte et mode de gestion en 2020 :

Pôles	Collecte des ordures ménagères	Collecte des emballages ménagers	Collecte du verre	Collecte des déchets verts	Collecte des encombrants
Aire Sur La Lys	C1 Collecte en Régie Collecte conteneurisée	C0.5 Collecte en régie	PAP 1 fois par mois (régie) AV (régie)	C1 du 1er avril au 31 octobre Collecte conteneurisée	1 collecte par an par commune et un service des Encombrants à la demande
Fauquembergues (marché Astradec)	C1 Marché de service- Collecte conteneurisée	C0.5 Marché de service Collecte conteneurisée	PAP 1 fois tous les 15 jours (contrat Astradec) AV (contrat Baudalet)	Pas de collecte	
Longuenesse	C1 Collecte en régie Collecte conteneurisée	C 0.5 Collecte en régie Collecte conteneurisée	AV (régie)	AV (4 communes) PAP (6 communes) Collecte conteneurisée	
Théroouanne	C1 Collecte en régie Collecte conteneurisée	C0.5 Collecte en régie Collecte conteneurisée	PAP 1 fois par mois (régie) Collecte conteneurisée AV (régie)	Pas de collecte de DV	

C1 : déchets collectés 1 fois par semaine  
C0.5 : déchets collectés 1 fois tous les 15 jours

AV : apport volontaire  
PAP : porte à porte  
DV : déchets verts

## **2. L'ORGANISATION DE LA COLLECTE**

L'organisation de la collecte est répartie sur 4 pôles géographiques : le pôle de Longuenesse, Aire-Sur-La-Lys, Théroouanne et Fauquembergues.

Le service de collecte de la CAPSO collecte les déchets en régie sur le pôle d'Arques, Aire-Sur-La-Lys et Théroouanne pour les différents flux : les ordures ménagères, les emballages ménagers, les déchets verts, les encombrants, le verre en apport volontaire, le verre en porte à porte, une collecte des cartons pour les professionnels, une collecte spéciale campings et une collecte spéciale voies étroites et marais audomarois. Les collectes du pôle de Fauquembergues sont assurées par Astradec pour la collecte en porte à porte des ordures ménagères, de la collecte sélective, du verre et la collecte en apport volontaire du verre est assurée par Baudelet.

Suite à l'envoi d'un courrier à l'ensemble des communes de la CAPSO pour indiquer le taux de TEOM appliqué en 2019 en fonction du niveau de service choisi, les communes se sont positionnées sur le niveau de service souhaité en 2020.

Trois communes ont demandé un changement de niveau de service pour 2020 :

- Les communes de Quiestède et Roquetoire demandent une prestation supplémentaire : une collecte du verre en porte à porte une fois par mois
- La commune de Saint-Omer demande une baisse du niveau de service :
  - o Un passage hebdomadaire (C1) pour la collecte des ordures ménagères au lieu de 2 par semaine (C2) avec une collecte des professionnels redevables
  - o Un passage tous les 15 jours (C0,5) au lieu de 1 fois par semaine (C1) pour la collecte sélective avec déploiement des bornes à papier-carton

Ces changements impliquent un changement d'organisation pour le pôle d'Aire-Sur-La-Lys et Arques.

- Changement des jours de tournées pour certaines communes du territoire
- Date de prise d'effet des changements validés par le comité de pilotage :
  - 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2019 changement de tournées sur la ville de Saint-Omer (période d'adaptation puis poursuite en 2020)
  - Quiestède et Roquetoire, collecte du verre en porte à porte une fois par mois au 1<sup>er</sup> janvier 2020

### **2.1. La collecte par site d'exploitation**

#### **2.1.1. Le pôle de Longuenesse :**

Le territoire desservi est composé de 72 133 habitants, 25 communes pour une superficie de 235 km<sup>2</sup>. Les collectes en régie sont réalisées par 15 équipes (postées du matin, après midi et de jour), 15 véhicules de collecte comptant 75 tournées par semaine.

La régie collecte en porte à porte les ordures ménagères en C1, la collecte sélective en C 0,5, le verre en apport volontaire, ainsi que les déchets verts en porte à porte en C1 ou en apport volontaire selon les choix des communes, une collecte des cartons au centre de la ville de Saint-Omer, la collecte des encombrants (1 fois par an et à la demande).

\* C0,5 : collecte une fois tous les 15 jours ; C1 : collecte une fois par semaine

Les agents sont postés par roulement matin, après-midi et jour.

Les horaires restent identiques : le matin de 5h12 à 12h30,

L'après -midi de 12h42 à 20h00

Le jour de 7h52 à 12h00 et de 13h20 à 16h30

Le samedi de 7h00 à 14h00 : collecte des déchets verts

Ils collectent les déchets du pôle d'Arques en renforçant la collecte du site d'Aire-Sur-La-Lys en assistance pour Aire 5 (3 tournées sur 2 semaines).

La baisse de fréquence de collecte pour la ville de Saint-Omer engendre des modifications. La ville est collectée en 6 tournées le vendredi pour les ordures ménagères et 2 tournées le mardi pour les professionnels. Pour la collecte sélective, les déchets seront collectés en 6 tournées une fois tous les 15 jours.

Grille de lecture des tableaux :

En vert : les ordures ménagères

En jaune : les déchets recyclables

En marron : les déchets verts

En bleu : le verre

### Planning Arques été :

ÉTÉ	HORAIRE	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi
		Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire	
Pole de Longuenesse 1	M	St Martin-Au-laert	Serques Moulle	Saint Omer RS HLM		Arques 1	Longuenesse 1	Wizernes 1	St Omer 1	Saint-Omer 1		Eperlecques
Pole de Longuenesse 2	M	St Martin-Au-laert	Houlle Moulle	Saint Omer RS HLM		Arques 2	Longuenesse 2	Wizernes 2	St Omer 2	Saint-Omer 2		St Martin
Pole de Longuenesse 3	M	Bayenghem-Les-Eperlecques, Mentque-Nortbecourt	Tatinghem	St Martin-Au-Laert		Arques 3	Longuenesse 3	Blendecques 1	St Omer 3	Saint-Omer 3		
Pole de Longuenesse 4	M	Eperlecques 1	Camp/ward	St Martin-Au-Laert		Arques 4	Longuenesse 4	Blendecques 2	St Omer 4	Saint-Omer 4		
Pole de Longuenesse 5	M	Eperlecques 2	Halines/Camp	Aire-Sur-La-Lys 5		Blendecques 1		Aire 5	St Omer 5	Saint-Omer 5		
Pole de Longuenesse 6	M	Camping(jour)		Carton(jour)		Blendecques 2		Tournehem Nort Leulinghem	St Omer 6	Saint-Omer 6		
Pole de Longuenesse 7	M	Nordausques Zouafques	Tilques Salperwick	Helfaut	Clairmarais Moringhem	Encombrants		Encombrants		Encombrants		
Pole de Longuenesse 8	M	Hallines		Arques		Racquinghem		Tournehem-Sur-La-Hem, Nort-Leulinghem		Wizernes 1		
Pole de Longuenesse 9	M	Longuenesse		Arques		Blendecques		Houlle		Wizernes 2		
Pole de Longuenesse 10	M	Helfaut		Arques		Blendecques		Nordausques Zouafques		Camping(jour)		
Pole de Longuenesse 11	AM	Longuenesse 1		Arques 1		Wizernes		Tilques Salperwick		Houlle Moulle		
Pole de Longuenesse 12	AM	Longuenesse 2		Arques 2		Hallines Wizernes		Nordausques Zouafques		Serques Moulle		
Pole de Longuenesse 13	AM	Longuenesse 3		Arques 3		Clairmarais Moringhem		Bayenghem-Les-Eperlecques, Mentque-Nortbecourt		Eperlecques 1		
Pole de Longuenesse 14	AM	Longuenesse 4		Arques 4		Tatinghem		Tournehem-Sur-La-Hem, Nort-Leulinghem		Eperlecques 2		
										Bayenghem Les Eperlecques		

### Planning Arques hiver 2020 :

HIVER	HORAIRE	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
		Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire
Pole de Longuenesse 1	M	St Martin	Serques Moulle	Saint Omer RS HLM		Arques 1	Longuenesse 1	wizernes 1	St omer 1	Saint Omer 1	
Pole de Longuenesse 2	M	St Martin	Houlle Moulle	Saint Omer RS HLM		Arques 2	Longuenesse 2	wizernes 2	St omer 2	Saint Omer 2	
Pole de Longuenesse 3	M	Bayenghem Les Eperlecques / Mentque-Nortbecourt	Tatinghem	St Martin-Au-Laert		Arques 3	Longuenesse 3	Blendecques 1	St omer 3	Saint Omer 3	
Pole de Longuenesse 4	M	Eperlecques 1	Campagne Lez Wardrecques/Wardrecques	st Martin- au-laert		Arques 4	Longuenesse 4	Blendecques 2	St omer 4	Saint Omer 4	
Pole de Longuenesse 5	M	Eperlecques 2	Hallines/Campagne	Aire 5		Blendecques 1		Aire 5	St omer 5	Saint Omer 5	
Pole de Longuenesse 6	M	encombrant		Carton(jour)		Blendecques 2		Tournehem Nort Leulinghem	St omer 6	Saint Omer 6	
Pole de Longuenesse 7	M	Nordausques Zouafques	Tilques Salperwicks	Helfaut	Clairmarais Moringhem	Encombrants		Encombrants		Encombrants	
Pole de Longuenesse 8	AM	Longuenesse 1		Arques 1		Wizernes		Tilques Salperwicks		Houlle Moulle	
Pole de Longuenesse 9	AM	Longuenesse 2		Arques 2		Hallines Wizernes		Nordausques Zouafques		Serques Moulle	
Pole de Longuenesse 10	AM	Longuenesse 3		Arques 3		Clairmarais Moringhem		Bayenghem Mentques		Eperlecques 1	
Pole de Longuenesse 11	AM	Longuenesse 4		Arques 4		Tatinghem		Tournehem Nort Leulinghem		Eperlecques 2	

## 2.1.2. Le pôle d'Aire-Sur-La-Lys

Ce territoire desservi est composé de 13 357 habitants, 4 communes pour 50,8 km<sup>2</sup>. Les collectes en régie sont réalisées par 4 équipes postées matin, 5 véhicules de collecte comptant 20 tournées par semaine maximum.

La régie collecte en porte à porte les ordures ménagères en C1\*, la collecte sélective en C0.5\*, le verre en porte à porte (1 fois par mois) et en apport volontaire, ainsi que les déchets verts en porte à porte en C1. La collecte des encombrants (1 fois par an et à la demande).

Les agents sont postés uniquement du matin de 5h12 à 12h30.

Les horaires du samedi pour la collecte des déchets verts sont de 6h45 à 14h15 (temps de déplacement supérieur, cela correspond à 2 collectes par an par agent du 1er avril au 31 octobre uniquement).

Dans un objectif de cohérence des tournées (proximité géographique), l'équipe du site d'Aire-sur-la-Lys collecte de nouveau les déchets verts sur les communes de Quiestède, Roquetoire, Wittes et Aire-Sur La - Lys (réalisé en partie en 2019 par le site d'Arques).

La collecte du verre en porte à porte est faite uniquement par les équipes d'Aire-sur-la-Lys.

Une équipe supplémentaire est ajoutée aux équipes d'Aire-Sur-La-Lys pour collecter les communes d'Helfaut, Aire 4, Wizernes, Campagne-Lès-Wardrecques, forfaits Arques et Longuenesse en ordures ménagères et Aire 4 en tri. (Un processus de mobilité interne sera lancé pour identifier 3 agents pour travailler sur le pôle d'Aire-Sur-La-Lys).

### Planning Aire été et hiver 2020 :

ETÉ	HORARE	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi
		Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire	
Pôle d'Aire sur la Lys 1	M	Aire-Sur-La Lys 1 2 3 4 verre		Aire-Sur-La-Lys 1		Quiestedes Wittes		Racquinghem	Aire 1	Racquinghem		Epelecques
Pôle d'Aire sur la Lys 2	M	Roquetoire		Aire-Sur-La-Lys 2		Assit Blendec OM	Assist Long Arques	Quiestedes Wittes	Aire 2	Forfaits Aire		St Main
Pôle d'Aire sur la Lys 3	M	Aire-Sur-La-Lys 1 et 2		Aire-La-Lys 3 DV		Aire-Sur-La-Lys 4		Quiestede Wittes DV		Roquetoire DV		
Pôle d'Aire sur la Lys 4	M	Quiestede/Roquetoire/Wittes		Aire-Sur-La-Lys 3		Campagne Les Wardrecques/Wardrecques		Roquetoire	Aire 3	forfait Aire-Sur-La-Lys, Longuenesse	forfait Aire-Sur-La-Lys, Arques	
Pôle d'Aire sur la Lys 5 ou Arques 14	M	Helfaut		Aire-La-Lys 4		Wizernes/Campagne-Les Wardrecques/Forfaits		Encombrants	Aire 4	Forfaits Arques Longuenesse		

HIVERS	HORARE	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
		Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire
Pôle d'Aire sur la Lys 1	M	Aire-Sur-La Lys 1 2 3 4 verre		Aire-Sur-La-Lys 1		Quiestedes Wittes		Racquinghem	Aire 1	Racquinghem	
Pôle d'Aire sur la Lys 2	M	Roquetoire		Aire-Sur-La-Lys 2		Assit Blendec OM	Assist Long Arques	Quiestedes Wittes	Aire 2	Forfaits Aire	
Pôle d'Aire sur la Lys 3	M	Quiestede/Roquetoire/Wittes		Aire-Sur-La-Lys 3		Campagne Les Wardrecques/Wardrecques		Roquetoire	Aire 3	forfait Aire-Sur-La-Lys, Longuenesse	forfait Aire-Sur-La-Lys, Arques
Pôle d'Aire sur la Lys 4	M	Helfaut		Aire-La-Lys 4		Wizernes/Campagne-Les Wardrecques/Forfaits		Encombrants	Aire 4	Forfaits Arques Longuenesse	

## 2.1.3. Le pôle de Théroouanne :

Le territoire est composé de 9 615 habitants, 7 communes pour une superficie de 70,6 km<sup>2</sup>. Les collectes en régie sont réalisées par 2 équipes (postées matin, après-midi), 2 véhicules de collecte comptant 10 tournées par semaine.

La régie collecte en porte à porte les ordures ménagères en C1, la collecte sélective en C 0,5, le verre en porte à porte 1 fois par mois et en apport volontaire. La collecte des encombrants (1 fois par an et à la demande).

Etant donné que les demandes de modifications de niveau de service ne concernent que les sites d'Aire-Sur-La-Lys et Arques et afin de limiter les modifications de jour de collecte pour les communes, le site de Théroouanne n'est pas impacté par ce nouveau planning.

		Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi
ÉTÉ	HORAIRE	Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire	
Pole de Théroouanne	M	Ecques	Herbelles Delettes Clarques	Heuringhem Rebecques	Inghem Théroouanne	Mametz	Inghem Mametz Théroouanne	Mametz		Théroouanne Inghem		Eperlecoques
Pole de Théroouanne	AM	Ecques		Heuringhem		Herbelles Delettes Ecques Heuringhem Clarques Rebecques		Herbelles Delettes		Clarques Rebecques		St Martin

		Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
HIVER	HORAIRE	Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire
Pole de Théroouanne	M	Ecques	Herbelles Delettes Clarques	Heuringhem Rebecques	Inghem Théroouanne	Mametz	Inghem Mametz Théroouanne	Mametz		Théroouanne Inghem	
Pole de Théroouanne	AM	Ecques		Heuringhem		Herbelles Delettes Ecques Heuringhem Clarques Rebecques		Herbelles Delettes		Clarques Rebecques	

### 2.1.4 Pôle de Fauquemergues :

Le territoire est composé de 10 148 habitants, 18 communes pour une superficie de 186,5 km<sup>2</sup>. Les collectes sont assurées par un prestataire privé : ASTRADÉC. Il assure la collecte des ordures ménagères en C1, la collecte sélective en C0,5 et le verre en porte à porte en C0,5 et en apport volontaire. Le verre des colonnes d'apport volontaire est collecté par BAUDELET.

La CAPSO assure en régie la collecte des encombrants (1 fois par an et à la demande).

### 3.1. Adaptations de l'organisation du service de collecte suite à la pandémie de covid 19

#### 3.1.1. Dispositions à compter du 17 mars 2020 : confinement

L'organisation du service a été fortement perturbée par la pandémie de COVID 19. Quelques mesures ont été mises en place pour sécuriser le travail des agents et assurer le service minimum :

Pour les agents :

- Mise en place du protocole sanitaire pour limiter la propagation du virus (port du masque obligatoire, gel hydro alcoolique, distanciation physique)
- Au vu des effectifs présents dans les vestiaires lors des départs (30 personnes en simultanément le matin), il a été nécessaire de mettre en place des départs différés en groupe de 6 personnes (2 équipes) échelonnés toutes les 15 minutes et d'appliquer au retour de la tournée le fini-parti.  
Définition du fini-parti : ce principe permet à l'agent de quitter son poste avec la validation du responsable d'exploitation si et seulement si le travail demandé est réalisé. Cela comprend la tournée indiquée, la fiche de tournée complétée, le nettoyage du véhicule en fin de poste, le plein de carburant et d'AdBlue si nécessaire, ainsi que la prise d'une pause si le travail est supérieur à 6h00 de collecte consécutive.

Les horaires des postes sont les suivants :

Prise de poste	Fin de poste
5h12	12h30
5h27	12h45
5h42	13h00
6h00	13h18
7h42	15h00

12h22	19h40
12h42	20h00

Niveau de services rendus :

- Maintien de la collecte des ordures ménagères, du verre et du papier carton en apport volontaire,
- La priorité a été donnée à la collecte des ordures ménagères en fonction des effectifs (agents en ASA COVID, ASA garde d'enfants, cas contact ...)
- Arrêt de la collecte sélective suite à la fermeture du centre de tri du 17 mars au 21 avril ; demande aux particuliers de garder les déchets recyclables et de déposer les papiers cartons aux bornes dédiées.
- Le démarrage de la collecte des déchets verts en apport volontaire a été reportée au 22 avril au lieu du 1<sup>er</sup> avril en raison du respect des distanciations. Le service a alors repris suivant un protocole.
- La collecte des déchets verts en porte à porte a été maintenue.
- Le centre de tri a repris en mode dégradé 2<sup>ème</sup> quinzaine d'avril et le mode dégradé a été maintenu tout au long de l'année ce qui a fortement impacté le taux de refus.

Depuis le 22 avril, le service de collecte a repris pleinement son activité.

### **3.1.2. Dispositions à partir du 11 mai 2020 : 1<sup>er</sup> déconfinement**

Les agents du service de collecte ont poursuivi leurs missions de collecter les ordures ménagères durant toute la période du confinement en appliquant les gestes barrières et certaines dispositions propre au service (départ décalé, le fini parti, le port du masque dans la cabine, la distanciation sociale...).

En plus des précautions citées ci-dessus, d'autres règles propres au service de collecte ont été confirmées :

- **décalage des horaires** des agents pour limiter les flux et les croisements,
- **limitation du nombre d'agents** en simultané **dans les vestiaires** à 7 sur le site d'Arques et à 9 sur le site d'Aire (vestiaire plus grand).
- **port des casquettes visières** rendu **obligatoire durant les heures de collecte** (validé en CT et CHSCT), **ou à défaut port du masque**. Dans tous les cas, le port d'un élément de protection au visage en collecte est obligatoire.
- respect de la **distanciation sociale d'au moins un mètre** entre deux personnes
- application du **fini-parti**

Pour les agents travaillant à l'atelier, ils seront au maximum à 2 dans l'atelier. Des gants sont obligatoirement utilisés pour la manipulation des outils partagés.

#### **4. La collecte du papier carton en apport volontaire**

##### **Lauréat de l'appel à projet CITEO sur les mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers cartons**

Pour répondre à la réglementation et aux extensions des consignes de tri (ECT), la collectivité a fait le choix de préparer la population au changement du geste de tri. Elle a donc travaillé en 2018 à l'harmonisation du service de collecte sélective optimisant le fonctionnement de chaque pôle avec une réorganisation prochaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 visant à optimiser les coûts, en réduisant la fréquence de collecte en collecte sélective en C0,5 sur le territoire, tout en améliorant la qualité du service avec le déploiement de bornes à papier-carton.

Au vu des performances connues de la collectivité pour la collecte du verre en apport volontaire, il a semblé naturel de déployer ce mode de collecte pour le flux papier carton, ce qui nous permettra d'isoler le papier-cartons de la collecte pour mieux le valoriser.

Ces bornes permettent aux habitants d'y déposer tous les emballages en papiers cartons, les cartonnettes, les papiers et journaux magazines tout en améliorant la qualité du tri. Celui-ci n'est plus pollué par les autres déchets (bouteilles de lait, boîtes de conserves, etc.). Le contenu des bornes est alors valorisé chez les papetiers locaux, spécificité du territoire de la CAPSO.

Ce dispositif permet de gagner de la place dans la poubelle jaune et d'absorber la baisse de fréquence de collecte mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il s'applique aux communes urbaines de Longuenesse, Blendecques, Saint Martin Lez Tatinghem et Arques depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2019, puis à la commune de Saint Omer depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019 pour ensuite être déployé dans les communes rurales. En 2020, la commune de Wizernes a également été équipée.



#### **L'objectif du projet**

- ***Objectifs économiques***

Diminution des coûts du service de 35% :

- Baisse des coûts de collecte par la généralisation du C0.5 et le développement de la collecte des Fibreux
- Baisse des coûts de tri globaux : la collecte séparée des fibreux permet d'éviter un cout de traitement au centre de tri à 161€ la tonne tout en garantissant une bonne qualité du papier carton et par ailleurs favoriser le maintien de l'économie des papetiers locaux.

- ***Objectifs environnementaux***

La mise en place d'une collecte séparative des fibreux permet de maintenir la qualité du flux et donc une meilleure valorisation. De plus, ces changements de collecte (baisse de fréquence et installation de bornes fibreux) vont nous permettre de refaire une communication d'envergure sur le recyclage et de ce fait, nous espérons, en plus de l'augmentation des tonnages de fibreux, une augmentation des tonnages des autres emballages.

Nous évaluons donc nos augmentations de performances à 9kg/hab./an.

- **Objectifs sur la qualité du service**

Notre projet est envisagé en plusieurs étapes. Lors de la 1<sup>ère</sup> étape, qui se déroule en même temps que la diminution de fréquence de collecte sélective, nous ne changeons pas les consignes de tri, mais offrons une solution facile et évidente aux usagers qui n'auraient plus assez de place dans leur bac par la mise en place de PAV Fibreux. Ainsi, malgré la baisse de fréquence, l'usager ne ressent pas une diminution du service.

Lors du passage en ECT(extension des consignes de tri), nous changerons les consignes, par un passage au fibreux/non fibreux. Le non fibreux étant en porte à porte et le fibreux uniquement en AV. Les habitants auront eu le temps de s'habituer progressivement à ce changement.

### **Des bornes pour collecter le papier-carton**

2	Collège mendés France	ARQUES	ASSOCIATIVE
1	7bis rue de l'église (parking en face de l'école)	AUDINCTHUN	ASSOCIATIVE
1	Parking de l'école 34 rue principale	AVROULT	ASSOCIATIVE
1	École d'Herbelles, rue de l'église	BELLINGHEM	ASSOCIATIVE
1	Rue d' Helfaut près de l'arrêt de bus - inghem	BELLINGHEM	ASSOCIATIVE
1	24 la place	CAMPAGNE LES WARDRECQUES	ASSOCIATIVE
1	300 rue d'upen d'amont (à côté de l'école)	DELETTES	ASSOCIATIVE
1	13 rue du moulin à vent (à côté de l'école)	DENNEBROEUCQ	ASSOCIATIVE
1	Rue d'aire	ECQUES	ASSOCIATIVE
1	La mairie, derrière la mairie	ECQUES	ASSOCIATIVE
1	Mairie	EPERLECQUES	ASSOCIATIVE
1	Bleue Maison	EPERLECQUES	ASSOCIATIVE
1	Le stade	EPERLECQUES	ASSOCIATIVE
1	La place	FAUQUEMBERGUES	ASSOCIATIVE
2	Collège Monsigny (arriéré cuisine)	FAUQUEMBERGUES	ASSOCIATIVE
1	Parking à côté de l'école	FEBVIN PALFART	ASSOCIATIVE
1	La place	FLECHIN	ASSOCIATIVE
1	Rue de Blendecques (stand de tir)	HALLINES	ASSOCIATIVE
1	Rue d'aire sur la lys, café le floréal	HELFAUT	ASSOCIATIVE
1	7 rue des pâquerettes (derrière la grille de l'école)	HOULLE	ASSOCIATIVE
	Collège/ lycée blaise pascal	LONGUENESSE	ASSOCIATIVE
1	IUT (derrière mac do)	LONGUENESSE	ASSOCIATIVE
1	Sceneo	LONGUENESSE	ASSOCIATIVE
1	Rue de l'école buissonnière	MAMETZ	ASSOCIATIVE
1	Rue saint -honoré (crecques)	MAMETZ	ASSOCIATIVE
1	Voie communale vieille rue, rue principale, la place à côté de la mairie	MENTQUE NORBECOURT	ASSOCIATIVE
1	Rue de l'église	MENTQUE NORBECOURT	ASSOCIATIVE
1	La Wattine (à côté de l'arrêt de bus) 118 rue de hurteau	MENTQUE NORTBECOURT	ASSOCIATIVE
1	2 rue de Thiembronne	MERCK SAINT LIEVIN	ASSOCIATIVE

1	À la salle des fêtes (Près de la borne à verre) rue du pêtre	MORINGHEM	ASSOCIATIVE
1	1 rue du foret derrière arrêt de bus, salle des fêtes	NORT LEULINGHEM	ASSOCIATIVE
1	Rue du rouchet	RENTY	ASSOCIATIVE
1	Route de St Omer Rebecques	SAINT AUGUSTIN	ASSOCIATIVE
1	Place du Rietz Clarques	SAINT AUGUSTIN	ASSOCIATIVE
1	Sur la place (à côté de la borne relais et colonne à verre)	SAINT MARTIN D'HARDINGHEN	ASSOCIATIVE
2	Collège de la morinie (à l'arrière)	SAINT OMER	ASSOCIATIVE
2	Collège de l'esplanade (à l'arrière)	SAINT OMER	ASSOCIATIVE
2	LYPSO lycée de l'Aa	SAINT OMER	ASSOCIATIVE
1	LYPSO lycée jacques Durand	SAINT OMER	ASSOCIATIVE
2	Ribot (parking près des cuisines)	SAINT OMER	ASSOCIATIVE
1	2 rue du rivage	SALPERWICK	ASSOCIATIVE
1	Rue verte (parking de l'école)	SERQUES	ASSOCIATIVE
1	Collège François Mitterrand	THEROUANNE	ASSOCIATIVE
1	Parking de la poste,	THEROUANNE	ASSOCIATIVE
1	Rue de cloquant (terrain de foot)	THIEMBRONNE	ASSOCIATIVE
1	Sur place de parking (salle polyvalente) à côté de la boîte à livre	TILQUES	ASSOCIATIVE
1	421 rue de valenciennes (terr foot)	TOURNEHEM SUR LA HEM	ASSOCIATIVE
1	Impasse Degrez du loup	TOURNEHEM SUR LA HEM	ASSOCIATIVE
1	Rue Pottier sur la place (parking de l'école)	WARDRECQUES	ASSOCIATIVE
1	Parking de la salle louis vicart, rue du cornet	WITTES	ASSOCIATIVE
1	Place de la gare	WIZERNES	ASSOCIATIVE
1	Enceinte de l'école Levy Ullmann	WIZERNES	ASSOCIATIVE
1	Collège René cassin	WIZERNES	ASSOCIATIVE
1	Place de l'abbé couplet (mairie)	ZOUAFQUES	ASSOCIATIVE
1	Avenue de la forêt	ARQUES	CAPSO
1	Rue de bordeaux	ARQUES	CAPSO
1	Rue des acacias (place)	ARQUES	CAPSO
1	Rue du champ pley	ARQUES	CAPSO
1	Rue Montgolfier / rue jean Jaurès	ARQUES	CAPSO
1	Rue de maréchal Leclerc, face boulangerie porquet, inters F Mitterrand	ARQUES	CAPSO
1	34, rue Jules Vernes, salle Benjamin Catry	ARQUES	CAPSO
1	Rue Sète (proche école)	ARQUES	CAPSO
1	Rue de Cannes	ARQUES	CAPSO
1	40 rue Henri Puype	ARQUES	CAPSO
1	58 rue anatole France, intersection rue de bretagne, résidence HQE	ARQUES	CAPSO
1	21 Rue Emile Delattre	ARQUES	CAPSO
2	Rue de Reims (cimetièrè)	ARQUES	CAPSO

1	18 avenue Buffon	ARQUES	CAPSO
1	Rue Paul Claudel, rue Bernanos( derrière Resto chinois)	ARQUES	CAPSO
1	26 Rue Georges Brassens (boulangerie Marie Blachère)	ARQUES	CAPSO
1	Avenue Léo Ferrée (médiathèque)	ARQUES	CAPSO
1	1 Rue Jacques Cartier	ARQUES	CAPSO
1	1 Rue du Berry	ARQUES	CAPSO
1	3 Rue Aristide Briand salle Alfred André	ARQUES	CAPSO
1	Rue du maréchal Tassigny	BLENDÉCQUES	CAPSO
2	Rue Johan de Terline, parking la poste	BLENDÉCQUES	CAPSO
1	Rue Georges Cartiaux	BLENDÉCQUES	CAPSO
1	Quartier les Chauffours (Claude Debussy)	BLENDÉCQUES	CAPSO
1	CHRSO	HELFAUT	CAPSO
1	Chemin du plateau des bruyères, château d'eau	LONGUENESSE	CAPSO
1	20 chemin les berceaux	LONGUENESSE	CAPSO
1	Place de l'hôtel de ville, direction EPHAD MAPAD	LONGUENESSE	CAPSO
2	Les glacis	LONGUENESSE	CAPSO
1	Rue Lavoisier	LONGUENESSE	CAPSO
1	Rue Michelet	LONGUENESSE	CAPSO
1	37 Rue Victor Hugo	LONGUENESSE	CAPSO
1	Rue Gabrielle Colette, la poste	LONGUENESSE	CAPSO
1	Rue Charles Baudelaire	LONGUENESSE	CAPSO
1	16 rue Paul Verlaine, au bout de la Rue Alfred Devigny	LONGUENESSE	CAPSO
1	10 Rue Guillaume Apollinaire	LONGUENESSE	CAPSO
2	Avenue des frais fonds, parking Auchan coté jardinerie	LONGUENESSE	CAPSO
1	Avenue Gustave courbet (à côté de Peugeot)	LONGUENESSE	CAPSO
1	Rue Hélène Boucher, intersection rue Georges guynemer	LONGUENESSE	CAPSO
1	Rue Pierre Corneille, à coté de Biocoop,	LONGUENESSE	CAPSO
1	Rue Maurice Ravel	LONGUENESSE	CAPSO
1	Bloc 22 rue Picasso les serins	LONGUENESSE	CAPSO
1	Route de Boulogne, services techniques (TATINGHEM)	SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM	CAPSO
1	18 Rue Buchonchelle (TATINGHEM)	SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM	CAPSO
1	Cité Eugène Roland (TATINGHEM)	SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM	CAPSO
1	Rue du 8 mai, ou 11 novembre (ST MARTIN)	SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM	CAPSO
1	Rue des fleurs (ST MARTIN)	SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM	CAPSO
1	Place du rivage (ST MARTIN) stade	SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM	CAPSO

1	Place cotillon belin (ST MARTIN)	SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM	CAPSO
1	Rue de Picardie	SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM	CAPSO
1	Rue de Bretagne	SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM	CAPSO
1	Rue du Tertre	SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM	CAPSO
1	15 Rue Eugène Delacroix (à côté magasin Leclerc)	SAINT OMER	CAPSO
1	33 rue Pasteur	SAINT OMER	CAPSO
1	Place st Charles	SAINT OMER	CAPSO
1	Colonel Doyen	SAINT OMER	CAPSO
1	Rue René Laennec, blocs	SAINT OMER	CAPSO
1	Place Suger	SAINT OMER	CAPSO
1	Rue désiré Didry	SAINT OMER	CAPSO
1	Place du haut Pont, bas rue dunkerque	SAINT OMER	CAPSO
1	Rue claudine Darras	SAINT OMER	CAPSO
1	Place st Jean	SAINT OMER	CAPSO
1	Place Perpignan	SAINT OMER	CAPSO
1	Rue de L'escoterie	SAINT OMER	CAPSO
2	Rue de Théroouanne prolongée	SAINT OMER	CAPSO
2	Quai du commerce, rue de Metz	SAINT OMER	CAPSO
2	Place de la Ghière (haut Pont)	SAINT OMER	CAPSO
1	16 rue du Doulac	SAINT OMER	CAPSO
1	5 chemin boteman, FPA, rue des maraichers	SAINT OMER	CAPSO
1	Les glacis	SAINT OMER	CAPSO
1	Parking du SCRA, chemin du marais de Lyzel	SAINT OMER	CAPSO
1	Chemin Fardel, rue de nordstrom, grand pont Clairmarais	SAINT OMER	CAPSO
1	Parking de l'esplanade	SAINT OMER	CAPSO
1	Aire de camping-car du haut pont	SAINT OMER	CAPSO
1	Rue Stéphane Hessel, proche du parking	WIZERNES	CAPSO
1	Rue du pont d'Ardenne, sur la petite place	WIZERNES	CAPSO
1	Rue de la large patte, résidence des bruyères	WIZERNES	CAPSO
1	Rue León Blum, salle Emile Zola	WIZERNES	CAPSO
1	47 rue des fleurs sur la placette	WIZERNES	CAPSO
1	Rue du chocquet, direction wizpaper	WIZERNES	CAPSO

En 2016, la collectivité a répondu à un appel à projet de mise en place d'une économie circulaire concernant le flux papiers-cartons. Lauréat, la CAPSO est en train d'installer 150 bornes pour capter les fibreux qui étaient collectés par les associations locales. Ce gisement échappait au service de collecte. Des conventions sont passées avec les associations qui obtiendront des subventions (en fonction des tonnes recyclées) de la CAPSO. Ces fibreux seront envoyés vers les recycleurs locaux (la CAPSO disposant d'un bassin industriel avec de nombreux papetiers cartonniers sur le territoire).

Ces 2 dispositifs, bornes associatives et bornes CAPSO pour capter les fibreux permettront à la collectivité d'améliorer ses performances en répondant aux extensions des consignes de tri de 2022.



## **5. LES COLLECTES SPECIFIQUES**

La collecte des déchets est assurée les jours fériés exceptés le 25 décembre, 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> mai. Ces dernières sont avancées ou reportées.

Un ramassage spécial carton est assuré pour les commerçants du centre-ville de Saint-Omer. Le carton est déposé à la cartonnerie de Gondardennes pour y être valorisée.

Une collecte spéciale camping est organisée du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre.

Deux petits camions collectent les conteneurs des voies étroites ce qui a permis de limiter les points de regroupement.

## **6. FOURNITURES DE CONTENANTS DE PRE-COLLECTES ET LA MAINTENANCE**

Pour assurer la collecte des déchets la collectivité met à disposition des foyers, des conteneurs :

Nombre de personnes au foyer	Bacs à ordures ménagères	Nombre de personnes aux foyers	Bacs de tri
1 à 2	120 l	1 à 3	140 l
3 à 4	140 l	4 à 5	180 l
5	180 l	6 à 7	240 l
6 à 7	240 l	8 à 10	340 l
8 et +	340 l	+ de 10	660 l
11 et +	770 l		

Pour les communes ayant la collecte des déchets verts en porte à porte, les particuliers peuvent disposer jusqu'à 3 conteneurs d'un volume de 140 l ou d'un volume de 240 L par foyer, moyennant une participation financière de 10 ou 15€.

Par ailleurs, pour des raisons de stockage, des sacs translucides de 50 L pour la collecte sélective sont mis à disposition de certains foyers de la commune de Saint Omer (centre-ville principalement). La distribution des sacs est faite une fois par an en fin d'année à la bibliothèque d'agglomération.

La livraison et la maintenance des conteneurs est assurée en interne. Les demandes gérées au numéro vert portent essentiellement sur les modifications de litrage, les réparations, les nouvelles dotations.

En 2020, les agents ont livré 339 bacs à ordures ménagères et 326 bacs de tri, 1 398 bacs de déchets verts, 160 composteurs et 1 026 rouleaux de sacs jaunes.

## **7. LES MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES**

### **7.1. ORGANIGRAMME DU SERVICE**

- 1 directrice de service
- 1 assistante de direction
- 1 assistante administrative
- 1 responsable de la redevance spéciale
- 1 assistant technique
- 1 responsable d'exploitation et 1 responsable adjoint au pôle d'Arques (postés) sur le site d'Arques
- 1 responsable d'atelier
- 3 mécaniciens
- 2 responsables d'exploitation à mi-temps répartis sur le site d'Aire Sur La Lys, Théroouanne/Fauquembergues
- 2 ambassadeurs du tri dédié au numéro vert
- 1 agent chargé de la maintenance des équipements de pré-collecte
- 80 agents de collecte

### **7.2 LES MOYENS TECHNIQUES**

Le service de collecte dispose de 2 véhicules de 16 m<sup>3</sup>, 12 véhicules de 12 m<sup>3</sup>, 2 véhicules de collecte de 4 m<sup>3</sup>, 2 véhicules ampliroll équipé d'une grue auxiliaire de levage, 5 bennes ampliroll 30 m<sup>3</sup>, 3 bennes de 20 m<sup>3</sup>, 2 fourgons équipés de hayon, 1 fourgon, 1 véhicule léger.

L'entretien du parc des bennes à ordures ménagères est fait par 3 mécaniciens en complément de l'intervention de Bom Service et Arques Electro Diésel.

Le tableau ci-dessous reprend la flotte de BOM, le volume de carburant consommé par véhicule, le kilométrage réalisé sur l'année 2020 ainsi que la consommation du véhicule.

PTAC	Immatriculation	Volume	Kilométrage	Consommation moyenne
4 T	DP 116 WS (3,5T bom)	3 910 L	32 529 km	12,02 L/100km
15 T	EL523EP/9721	4 000 L	8 512 km	46,99 L/100km
19 T	DR 180 YT	13 472 L	27 950 km	48,20 L/100km
19 T	FA327EX	18 330 L	28 418 km	64,50 L/100km
19 T	FA202VF	5 069 L	8 724 km	58,10 L/100km
26 T	BV849MM	8 816 L	14 358 km	61,40 L/100km
26 T	AH998BX	12 023 L	20 004 km	60,10 L/100km
26 T	8175XN62	7 284 L	12 039 km	60,50 L/100km
26 T	9066TX62	4 598 L	7 240 km	63,50 L/100km
19 T	EY763ZJ	9 186 L	15 975 km	57,50 L/100km
26 T	BW552DJ	9 972 L	18 364 km	54,30 L/100km
19 T	EP779MM	9 680 L	16 747 km	57,80 L/100km
19 T	CA 941 DH	6 737 L	12 711 km	53,00 L/100km
15 T	BS842NF	10 212 L	17 382 km	58,75 L/100km
17 T	AT 611 PV	16 679 L	28 102 km	59,35 L/100km
15 T	BS807NF	8 863 L	15 254 km	58,10 L/100km
15 T	EL758EP	7 782 L	14 873 km	52,32 L/100km
19 T	DR 190 YT	14 822 L	29 943 km	49,50 L/100km
19 T	EY870ZJ	10 493 L	18 637 km	56,30 L/100km
15 T	EL778EP	5 135 L	10 384 km	49,45 L/100km

19 T	EP758MM	13 718 L	23 278 km	58,93 L/100km
19 T	FA197FH	15 394 L	27 923 km	55,13 L/100km
26 T	9778 YP 62/FA130VF	18 442 L	37 721 km	48,89 L/100km
26 T	EE779KT	29 740 L	61 193 km	48,60 L/100km
26 T	AW059SP	9 282 L	14 855 km	62,48 L/100km
6 T	FR871FB	1 845 L	8 178 km	22,56 L/100km
		275 484 L	531 294 km	

### **7.3. Aménagement de nouveaux locaux sur le site d'Arques**

Le site d'Arques est implanté depuis 2 000, depuis le service a évolué tant sur les niveaux de services proposés que les effectifs, il était nécessaire d'aménager des locaux adaptés.

En septembre 2020, des vestiaires ont été inaugurés. Ils sont dotés de 7 douches dont 2 PMR, 2 toilettes, une salle de repos et des casiers. Des armoires chauffantes ont également installé pour sécher les vêtements et chaussures des agents.



salle de pause

Douches, toilettes





## Exemple de Calendrier de collecte :

Les calendriers de collecte sont déposés toutes boîtes dans chaque commune. Il reprend les jours de collecte pour les ordures ménagères, collecte sélective, déchets verts, verre et encombrants. Un volet détachable rappelle les consignes de tri. Il figure également les coordonnées du SMLA pour la gestion des déchèteries, et les collectes spécifiques des jours fériés.

### Calendrier de collecte 2020

téléchargeable sur [www.ca.pso.fr/dechets](http://www.ca.pso.fr/dechets)



MOULLE / SERQUES

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
01 M 1 Jour de l'an	S 1	D 1	M 1	V 1 Fête du Travail	08 L 1 Lundi de Pentecôte
J 2	D 2	10 L 2 Tri	J 2	S 2	M 2
V 3 Ordures Ménagères	02 L 3 Tri	M 3	V 3 Ordures Ménagères	D 3	M 3
S 4	M 4	M 4	S 4	19 L 4	J 4
D 5	M 5	J 5	D 5	M 5	V 5 Ordures Ménagères
02 L 6 Tri	J 6	V 6 Ordures Ménagères	15 L 6	M 6	S 6
M 7	V 7 Ordures Ménagères	S 7	J 7	S 9	D 7
M 8	S 8	D 8	M 8	V 8 Ordures Ménagères	24 L 8 Tri
J 9	D 9	L 9	J 9	M 9	M 9
V 10 Ordures Ménagères	07 L 10	M 10	V 10 Ordures Ménagères	D 10	M 10
S 11	M 11	M 11	S 11	20 L 11 Tri	J 11
D 12	M 12	J 12	D 12 Fête de l'Ascension	M 12	V 12 Ordures Ménagères
03 L 13	J 13	V 13 Ordures Ménagères	19 L 13 Tri	M 13	S 13
M 14	V 14 Ordures Ménagères	S 14	M 14	J 14	D 14
M 15	S 15	D 15	M 15	V 15 Ordures Ménagères	26 L 15
J 16	D 16	12 L 16 Tri	J 16	S 15	M 16
V 17 Ordures Ménagères	08 L 17 Tri	M 17	V 17 Ordures Ménagères	D 17	M 17
S 18	M 18	M 18	S 18	21 L 18	J 18
D 19	M 19	J 19	D 19	M 19	V 19 Ordures Ménagères
04 L 20 Tri	J 20	V 20 Ordures Ménagères	17 L 20	M 20	S 20
M 21	V 21 Ordures Ménagères	S 21	M 21	J 21	D 21
M 22	S 22	D 22	M 22	V 22 Ordures Ménagères	28 L 22 Tri
J 23	D 23	13 L 23	J 23	S 23	M 23
V 24 Ordures Ménagères	09 L 24	M 24	V 24 Ordures Ménagères	D 24	M 24
S 25	M 25	M 25	S 25	22 L 25 Tri	J 25
D 26	M 26	J 26	D 26	M 26	V 26 Ordures Ménagères
05 L 27	J 27	V 27 Ordures Ménagères	18 L 27 Tri	M 27	S 27
M 28	V 28 Ordures Ménagères	S 28	M 28	J 28	D 28
M 29	S 29	D 29	M 29	V 29 Ordures Ménagères	27 L 29
J 30		14 L 30 Tri	J 30 Ordures ménagères	S 30	M 30
V 31 Ordures Ménagères		M 31		D 31 Fête de la Toussaint	

#### Horaires de collecte

- Ordures ménagères (OM) vendredi 12h45 à 20h
- Tri : lundi 5h15 à 12h30 en semaine paire

#### Jours fériés

- Collecte du tri du 13 avril maintenance de 5h15 à 12h30
- Collecte OM du 1<sup>er</sup> mai avancée au jeudi 30 avril 2020 de 12h45 à 20h

#### Collecte OM du 8 mai maintenance de 5h15 à 12h30

#### Déchetteries

Vous pouvez accéder aux déchetteries du réseau du SMLA à Arques, Longuenesse, Tatinghem, Aire-sur-la-Lys, Lumbres et Dennebrœucq. Tél : 03 21 12 10 33 [www.smla.fr](http://www.smla.fr)

Élections municipales 2020  
1<sup>er</sup> tour : 13 mai ; 2<sup>e</sup> tour : 22 mai

### MEMO consignes de tri

**LES DECHETS A DEPOSER dans LE BAC ORDURES MENAGERES**

- Emballages souillés
- Couches bébé
- Restes de table variés, viandes, poissons,...
- Polystyrène
- Vaisselle
- Films de suremballage plastique, sacs en plastique
- Papiers peints
- Pots de fleur
- Stylos, rasoirs en plastique jetables

et aussi coton à démaquiller, vitres, miroirs, sacs d'aliments pour animaux, bêtignols de lessive, etc.

**LES DECHETS A DEPOSER dans LE BAC DE TRI SELECTIF**

- Verres et flacons
- Boissons végétales, prospectus
- Boîtes métalliques et soupapes aluminium
- Boîtes de médicaments et cosmétiques de beauté
- Boîtes alimentaires
- Boîtes de conserve et conserves de légumes
- Boîtes de produits ménagers
- Boîtes de produits ménagers
- Boîtes de produits ménagers

UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

0 800 676 053

CAPSO  
EITE

25/11/2019 14:28

### MEMO consignes de tri

#### VERRE A RECYCLER

Bouteilles, flacons, pots et bacs en verre sans bouchon, ni capsule, ni couvercle et complètement vidés. Il est inutile de rincer le contenant.

Les pots en terre cuite, la vaisselle, les vitres, miroirs et verres cassés sont à jeter dans le bac d'ordures ménagères.

Les ampoules sont à déposer chez votre distributeur ou en déchèterie.

#### LE PAPIER CARTON EN APPORT VOLONTAIRE

Journal - magazines - boîtes - emballages carton - prospectus - papiers de bureau - courriers et lettres - cartons ondulés - catalogue - annuaires - livres et cahiers.

LOCALISER TOUTES LES BORNES

0 800 676 053

#### INFOS PRATIQUES

En cas de fortes chaleurs, les horaires de collecte sont susceptibles d'être modifiés. Merci de laisser vos bacs sortis/déhors. Les informations seront communiquées sur le site [www.ca.pso.fr](http://www.ca.pso.fr) et sur notre page Facebook.

**RAPPEL !** Lors de la collecte merci de placer vos bacs sur le domaine public.

UN DOUTE ? UNE QUESTION ? 0 800 676 053

CAPSO EITE

### Calendrier de collecte 2020

téléchargeable sur [www.ca.pso.fr/dechets](http://www.ca.pso.fr/dechets)



MOULLE / SERQUES

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
M 1	S 1	M 1	J 1	D 1 Toussaint	M 1
J 2	D 2	M 2	V 2	05 L 2	M 2
V 3 Ordures Ménagères	12 L 3 Tri	J 3	S 3	M 3	J 3
S 4	M 4	V 4 Ordures Ménagères	D 4	M 4	V 4 Ordures Ménagères
D 5	M 5	S 5	11 L 5	J 5	S 5
28 L 6 Tri	J 6	D 6	M 6	V 6 Ordures Ménagères	D 6
M 7	V 7 Ordures Ménagères	17 L 7	M 7	S 7	02 L 7 Tri
M 8	S 8	M 8	J 8	D 8	M 8
J 9	D 9	M 9	V 9 Ordures Ménagères	16 L 9 Tri	M 9
V 10 Ordures Ménagères	13 L 10	J 10	S 10	M 10	J 10
S 11	M 11	V 11 Ordures Ménagères	D 11	M 11 Anniversaire 1918	V 11 Ordures Ménagères
D 12	M 12	S 12	18 L 12 Tri	J 12	S 12
29 L 13	J 13	D 13	M 13	V 13 Ordures Ménagères	D 13
M 14 Fête Nationale	V 14 Ordures Ménagères	18 L 14 Tri	M 14	S 14	17 L 14
M 15	S 15 Assomption	M 15	J 15	D 15	M 15
J 16	D 16	M 16	V 16 Ordures Ménagères	17 L 16	M 16
V 17 Ordures Ménagères	14 L 17 Tri	J 17	S 17	M 17	J 17
S 18	M 18	V 18 Ordures Ménagères	D 18	M 18	V 18 Ordures Ménagères
D 19	M 19	S 19	18 L 19	J 19	S 19
30 L 20 Tri	J 20	D 20	M 20	V 20 Ordures Ménagères	D 20
M 21	V 21 Ordures Ménagères	18 L 21	M 21	S 21	18 L 21 Tri - Encombrants Moule*
M 22	S 22	M 22	J 22 *Encombrants Serques*	D 22	M 22
J 23	D 23	M 23	V 23 Ordures Ménagères	18 L 23 Tri	M 23
V 24 Ordures Ménagères	15 L 24	J 24	S 24	M 24	V 24 Ordures Ménagères
S 25	M 25	V 25 Ordures Ménagères	D 25	M 25	V 25 Noël
D 26	M 26	S 26	18 L 26 Tri	J 26	S 26
17 L 27	J 27	V 27	M 27	V 27 Ordures Ménagères	D 27
M 28	V 28 Ordures Ménagères	18 L 28 Tri	M 28	S 28	18 L 28
M 29	S 29	M 29	J 29	D 29	M 29
J 30	D 30	M 30	V 30 Ordures Ménagères	18 L 30	M 30
V 31 Ordures Ménagères	18 L 31 Tri		S 31		J 31 Ordures Ménagères

#### Jours fériés

- Collecte OM du 25 décembre avancée au jeudi 24 décembre 2020 de 12h45 à 20h
- Collecte OM du 1<sup>er</sup> janvier 2021 avancée au jeudi 31 décembre 2020 de 12h45 à 20h

\* Pour bénéficier du service de ramassage des encombrants, l'inscription est obligatoire en mairie, au plus tard, une semaine avant, la date de ramassage. Vous pouvez également bénéficier d'un service de ramassage à la demande. Renseignez-vous sur [www.ca.pso.fr/dechets](http://www.ca.pso.fr/dechets) pour connaître ses modalités.

#### UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

Whistler pas à contacter le numéro vert

0 800 676 053

CAPSO EITE

## Flyers pour la mise en place de la collecte du papier acrtion en apport volontaire :

### NOUVEAU ! BORNES POUR PAPIERS & CARTONS

## Le tri des cartons et des papiers évolue !

Je les apporte désormais dans la borne à papier de ma commune.

**Boîtes et emballages carton**  
**Journaux magazines et prospectus**  
**Papiers de bureau**

✓ **Un tri de meilleur qualité**  
Les emballages papier et carton seront moins souillés et mieux valorisés.

✓ **Un recyclage local du papier**  
Le papier récupéré est valorisé par les papeteries locales.

Pour répondre à l'extension des consignes de tri au plan national, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a commencé à installer sur son territoire des bornes à papier.

Ce nouveau dispositif concerne les habitants des communes d'Arques, de Blendecques, de Longuenesse, de Saint-Martin-lez-Tatinghem, Saint-Omer et Wizernes.

**Où retrouver les bornes ?**  
**WIZERNES**  
Rue Stéphane Hessel  
Rue du Pont d'Ardenne  
Résidence les Bruyères, rue de la large patte  
Rue des fleurs  
Rue du Chocquet  
Salle Emile Zola, rue Léon Blum  
Rue Paul Gôüt\*  
\*Installation prévue en cours d'année 2020

Scannez mon QR code pour accéder à la cartographie géolocalisée des bornes à papier sur l'ensemble du territoire de la CAPSO !  
Des mises à jour seront faites régulièrement sur : [geo.ca-psy.fr](http://geo.ca-psy.fr)

Pour + d'infos, contactez le : 0 800 676 053

## ! Sac de pré-collecte

Nous sommes passés à votre domicile pour vous remettre un sac de pré-collecte pour que vous puissiez stocker vos papiers et cartons avant de les déposer dans la benne d'apport volontaire sur votre commune ou sur le territoire de la CAPSO.

Vous trouverez les bornes sur la commune de **Wizernes** aux adresses suivantes :

- Rue Stéphane Hessel
- Rue des fleurs
- Rue du chocquet
- Résidence les Bruyères, rue de la large patte
- Rue du Pont d'Ardenne
- Salle Emile Zola, rue Léon Blum
- Rue Paul Gôüt

Vous retrouverez les bornes de la CAPSO sur notre site [geo.ca-psy.fr](http://geo.ca-psy.fr)

Pour tout renseignement, contactez le 0 800 676 053 ou rendez-vous sur [www.ca-psy.fr](http://www.ca-psy.fr)



## Flyers nouveau service encombrant et encombrant à la demande :

### Liste des encombrants

Les **encombrants** sont les déchets provenant des ménages qui du fait de leur poids et/ou de leur volume, ne peuvent être enlevés en même temps que les poubelles. Seuls les déchets entrant dans la définition des encombrants seront pris en charge par le service.

#### ACCEPTÉS AUX ENCOMBRANTS

ce que vous pouvez présenter à la collecte des encombrants

Les tables\*, le mobilier en plastique, les portes (sans verre) les canapés, les fauteuils,...

Les objets volumineux : balançoire en bois, barrières sans métal,...

\* les meubles en bois peuvent être révalorisés en déchèterie ou à l'Emmaüs

Les sommiers, sommiers tapisseries complètement en bois (pas de sommier métal, ni métal/bois), les tapis,...

#### REFUSÉS AUX ENCOMBRANTS

Les ordures ménagères, les matelas, les pneus, les déchets de travaux, les déchets industriels spéciaux, les déchets dangereux, les déchets médicaux, les déchets électriques et électroniques, le verre, les batteries, les huiles, les pneumatiques, les bouteilles de gaz, la ferraille, les sanitaires en faïence (ex : WC, lavabo, bide toilette, ...)

#### PENSEZ AUX DÉCHÈTERIES !

6 déchèteries du Syndicat Mixte Lys Auto-marois (SMLA) sont à votre disposition à Arques, Longuenesse, Tatinghem (commune déléguée de Saint-Martin-lez-Tatinghem), Aire-sur-la-Lys, Lumbres et Dennebroeucq. Retrouvez les horaires et adresses de ces déchèteries sur [www.smla.fr](http://www.smla.fr) ou au 03 21 12 10 33.

Les habitants des communes de Bayenghem-Lès-Eperlecques, Nordausques, Nort-Leulinghem, Tournehem-sur-la-Hem et Zouafques peuvent rendre également dans les déchèteries de Licques 7 (site communale / tel. 03 21 00 24 16) et de Courches sur la D225 à la sortie d'Audingues / tel. 03 21 97 57 31), appartenant au SEVADEC.

Pour + d'infos, contactez le : 0 800 676 053

## Flyers d'information sur la collecte des déchets verts :

**1<sup>ER</sup> AVRIL au 31 OCT.** **La collecte des DÉCHETS VERTS !**

Retrouvez les informations sur [www.ca-psy.fr](http://www.ca-psy.fr)

**CE QU'IL FAUT DÉPOSER !**

- Les feuilles mortes et les feuillages
- Les tailles de haies
- Les fleurs fanées Les plantes sans motte de terre
- Les branchages et tiges (d'un diamètre < à 10 cm)
- Les tontes de gazon

**LES FAGOTS À CÔTÉ DES BACS NE SERONT PAS RAMASSÉS. LES TRONCS ET SOUCHES D'ARBRES DE PLUS DE 10 CENTIMÈTRES AINSI QUE LES FILMS PLASTIQUES ET LES POTS DE FLEURS NE SONT PAS AUTORISÉS.**

Pour + d'infos, contactez le : 0 800 676 053 Service 5 jours par semaine

**LES BACS DE DÉCHETS VERTS**

La CAPSO vous propose des bacs d'une capacité de 140 litres ou 240 litres pour déposer vos déchets verts. Chaque foyer peut disposer de 3 bacs maximum. La mise à disposition de ces bacs se fera en contrepartie d'une participation financière fixée à 10 € par bac pour une capacité de 140 litres et de 15 € pour une capacité de 240 litres.

**SEULS LES BACS FOURNIS PAR LA CAPSO SONT COLLECTÉS. VEUILLEZ LES SORTIR LA VEILLE AU SOIR.**

**LES SOLUTIONS ALTERNATIVES**

**LE COMPOSTAGE** est un phénomène naturel qui provient de la transformation des déchets organiques en présence d'eau et d'oxygène en humus par le biais des micro-organismes (champignons, bactéries...). En compostant, vous bénéficiez d'un amendement naturel.

Alors, n'hésitez pas à réserver votre composteur pour une participation de 9 euros en appelant le numéro vert 0 800 676 053 Service 5 jours par semaine

**LE TONDEUSE MULCHING** Elle coupe le gazon en petits morceaux afin de la laisser sur le sol. Cela maintient la fraîcheur du sol, permet une fertilisation naturelle de la pelouse. Il permet également de ne pas avoir de déchets de tonte à éliminer et évite aussi une trop grande quantité de déchets verts dans le composteur.

**LE BROYAGE** consiste à réduire sous forme de copeaux les déchets verts issus de la taille et de l'élagage d'arbustes. Le broyat peut être valorisé sous la forme de paillage directement dans le jardin, autour de vos plantations ou en amendement organique afin de faire du compost.

**POUR LES GROSSES QUANTITÉS DE VÉGÉTAUX, PENSEZ AUX DÉCHÈTERIES !**

6 déchèteries du Syndicat Mixte Lys Audomarois (SMLA) sont à votre disposition à Arques, Longuenesse, Tatinghem (commune déléguée de Saint-Martin-lès-Tatinghem), Aire-sur-la-Lys, Lumbres et Donnesbroucq. Retrouvez les horaires et adresses de ces déchèteries sur [www.smlla.fr](http://www.smlla.fr) ou au 03 21 12 10 33.

Les habitants des communes de Bayenghem-Lès-Eperlecques, Nordausques, Nort-Leulinghem, Tournehem-sur-la-Hem et Zouafques peuvent se rendre également dans les déchèteries de Lieques (7 voie communale - tél. 03 21 00 24 16) et de Louches (sur la D225 à la sortie d'Audingues - tél. 03 21 97 57 31), appartenant au SEVADEC.

Pour + d'infos, contactez le : 0 800 676 053 Service 5 jours par semaine

## Flyers sur les dispositions de la redevance spéciale :

**LA REDEVANCE SPÉCIALE**

**Comment prendre en compte l'usage réel du service ?**

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a équipé d'une puce électronique les bacs de collecte de chaque usager soumis à la redevance spéciale. Celle-ci permettra de recenser le nombre de présentation à la collecte de chaque bac et de mesurer ainsi le volume de déchets enlevés par les services communautaires.

(1) Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

**Le calcul de la redevance spéciale**

La redevance spéciale se compose de deux éléments :

- Une **part forfaitaire** : qui représente les coûts de charges fixes.
- Une **part variable** : liée au coût de traitement de déchets produits.

**Votre facture**

- Vous êtes assujetti à la TEOM  
Facture = montant de la redevance - montant de la TEOM (2) (3)  
Cette déduction est plafonnée au montant de redevance spéciale
- Vous n'êtes pas assujetti à la TEOM  
Facture = montant de redevance spéciale

(2) Montant de la TEOM versé auprès du Trésor Public pour l'année n-1.  
(3) Sur présentation de l'avis de la taxe foncière où figure le montant de la TEOM n-1 au plus tard le 31 octobre de l'année en cours.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT-OMER  
2 rue Albert Camus - C.S. 20079  
62968 Longuenesse Cedex.

collecte@ca-psy.fr  
Service Redevance spéciale  
03 74 18 22 66 | 03 74 18 22 69

Exemple de flyer d'information, collecte jours fériés :

## INFOS JOURS FERIEES



**INFO COLLECTE DES DECHETS**  
1<sup>ER</sup> ET 8 MAI 2019 / HALLINES

La collecte du tri sélectif du mercredi 1<sup>er</sup> mai 2019 est avancée **au mardi 30 avril 2019 dès 5h00.**

La collecte des ordures ménagères du mercredi 1<sup>er</sup> mai 2019 est reportée **au vendredi 03 mai 2019 dès 5h00.**

La collecte des ordures ménagères **du mercredi 08 mai 2019 est maintenue et effectuée dès 5h00.**

Veillez sortir les bacs la veille au soir.

0 800 676 053 Service à appel gratuit

**CAPSO**  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU PAYS DE SAINT-LOUIS

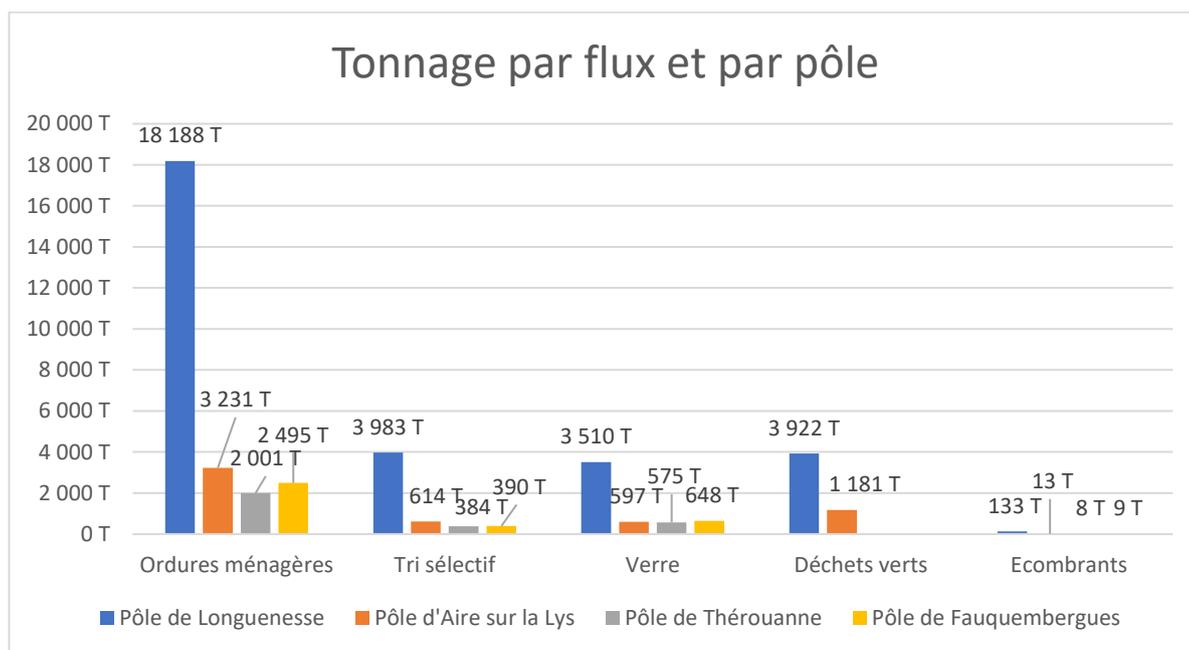
# LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

# 1. LES INDICATEURS TECHNIQUES

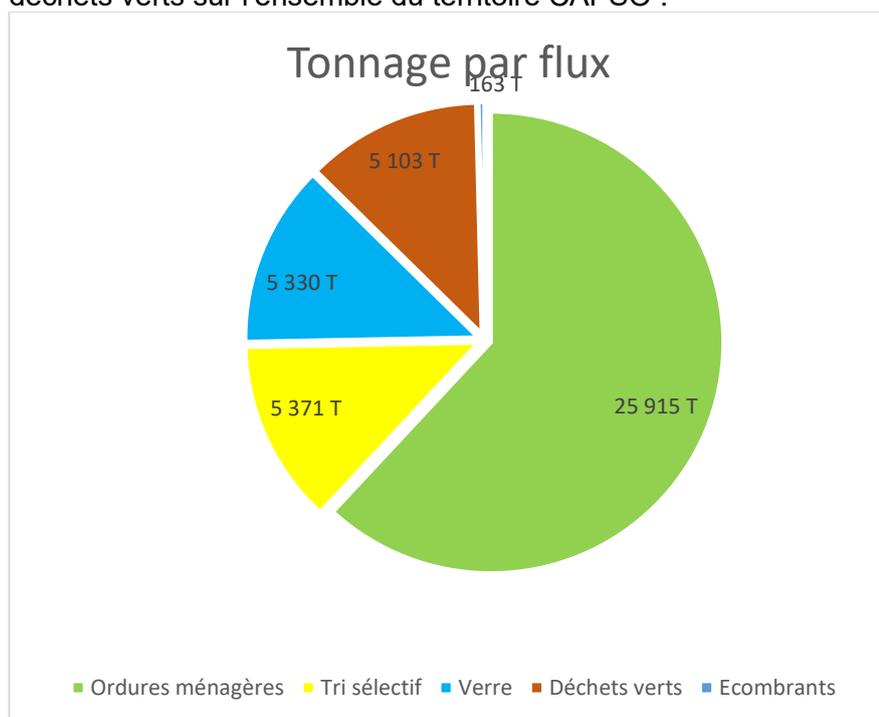
## 1.1 RECAPITULATIF DES TONNAGES PAR FLUX

Les ordures ménagères sont conteneurisées sur l'ensemble des communes depuis fin 2018, les emballages ménagers sont conteneurisés à l'exception de la ville de Saint-Omer ou les habitants ont le choix entre les bacs et sacs de pré-collecte.

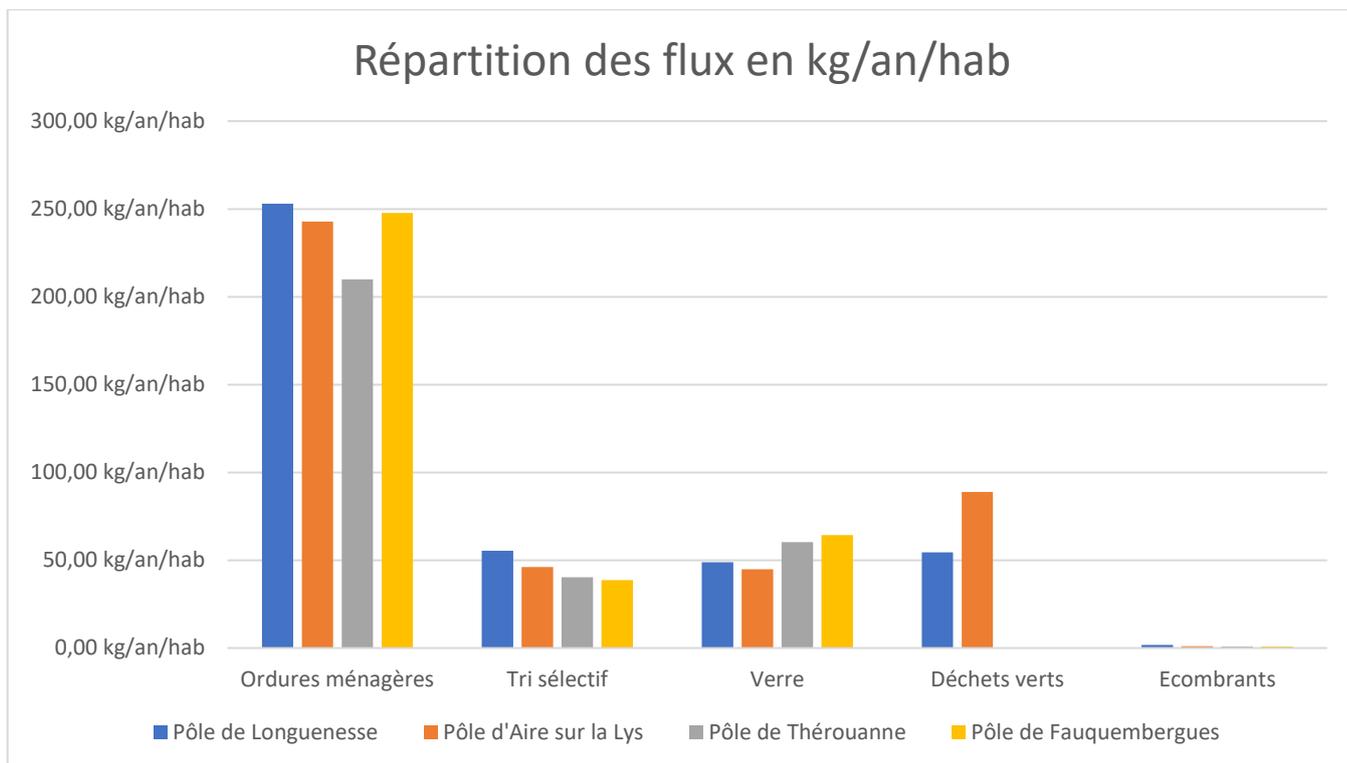
L'histogramme ci-dessous reprend le tonnage annuel par flux et par pôle :



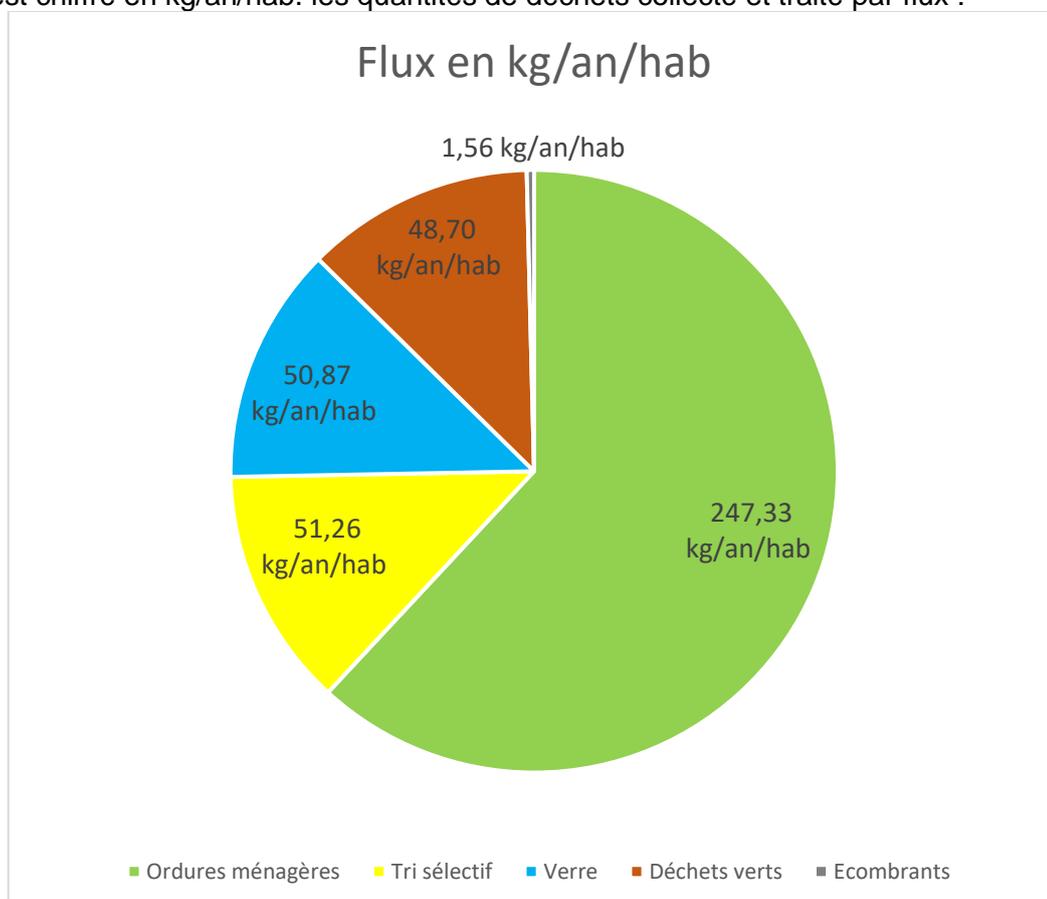
Ci-dessous figure le tonnage collecté pour les flux ordures ménagères, tri sélectif, verre, encombrant et déchets verts sur l'ensemble du territoire CAPSO :



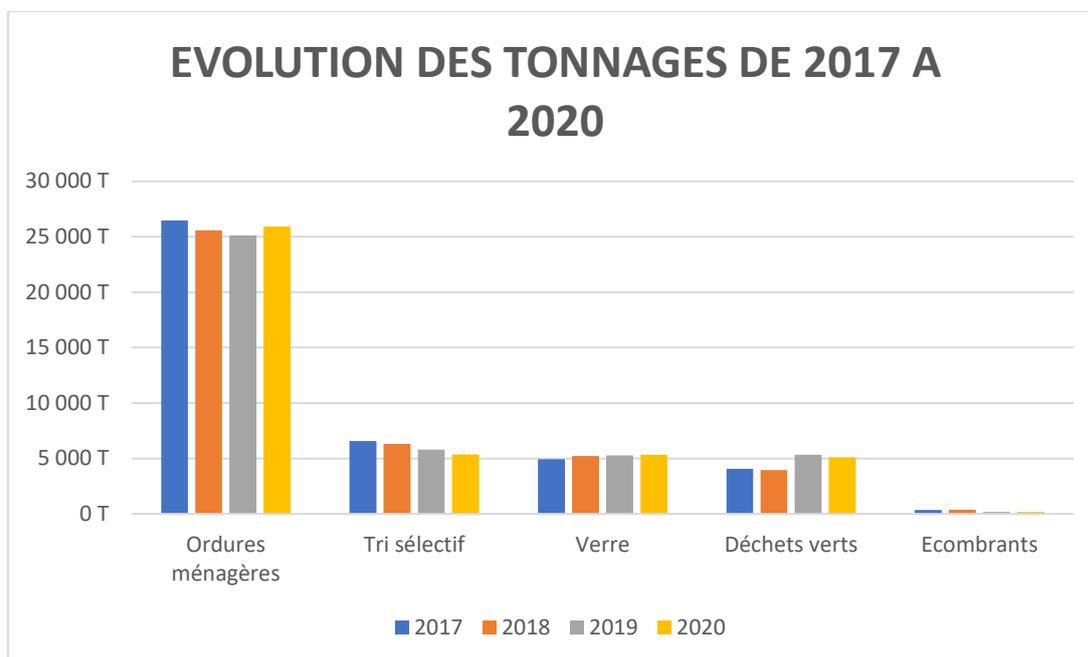
Ci-dessous est repris la répartition en kg/an/hab. suivant les pôles territoriaux :



Ci-dessous est chiffré en kg/an/hab. les quantités de déchets collecté et traité par flux :



## Evolution des tonnages depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017



Les ordures ménagères ont baissé de 2.13%, le tri de 18.40% et les encombrants de 54.34% par rapport à 2017. Les déchets verts ont augmenté de 25.44%, la collecte du verre de 7.98% par rapport à 2017

La collecte du papier carton en apport volontaire représente 973 tonnes soit 9.28kg/an/hab. de carton valoriser chez UDREP.

### 1.2 LA VALORISATION MATIERE

Ces déchets sont traités et séparés au centre de tri géré par Récup'Aire dans la zone Industrielle du Lobel à Arques.

Sont considérés comme valorisables :

- Les emballages : les bouteilles transparentes, les bouteilles opaques, les baquettes en aluminium, les boîtes et emballages en carton, les aérosols, les boîtes de conserve, les canettes de boisson et les briques alimentaires.
- Les papiers, les cartons, les journaux magazines, les prospectus

Les déchets valorisés sont repris par des filières spécifiques :

- Le verre chez OI manufacturing
- L'acier, aluminium chez Baudalet
- Le Plastique chez Valorplast
- Le papier/Carton chez UDREP
- Les journaux magazines chez UDREP
- Les briques alimentaires chez UDREP

Le refus de tri est l'ensemble des quantités de déchets présents dans la poubelle jaune ne pouvant faire l'objet d'une valorisation. Il est de 21.24 % contre 13.8 en 2019.

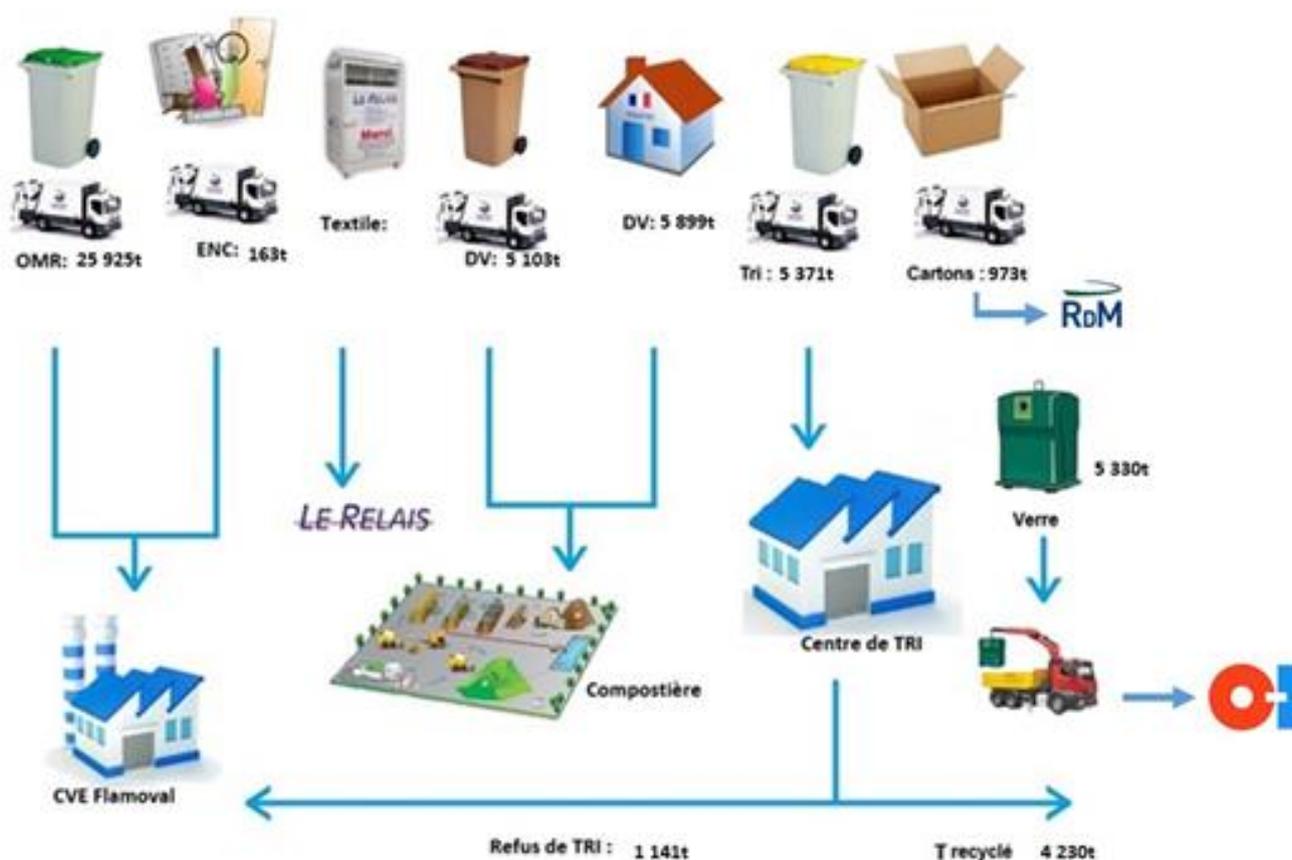
Ci-dessous, le tableau reprend les performances par matériaux issus du centre de tri :

Matériaux	Acier	Aluminium	Carton	ELA	Jou/mag	Plastique	Amv	Refus
Kg/hab/an	1.62	0.15	13.11	0.38	14.67	5.65	0	11.2

La performance pour le verre en apport volontaire est de 50.67 kg/an /hab., pour le papier carton il est de 9.25 kg/an/hab.

La performance en matériaux valorisés (hors verre) est de 53.19 kg/hab./an.

## TONNAGES ET GESTION DES FLUX DE DECHETS



OMR : Ordures ménagères résiduelles

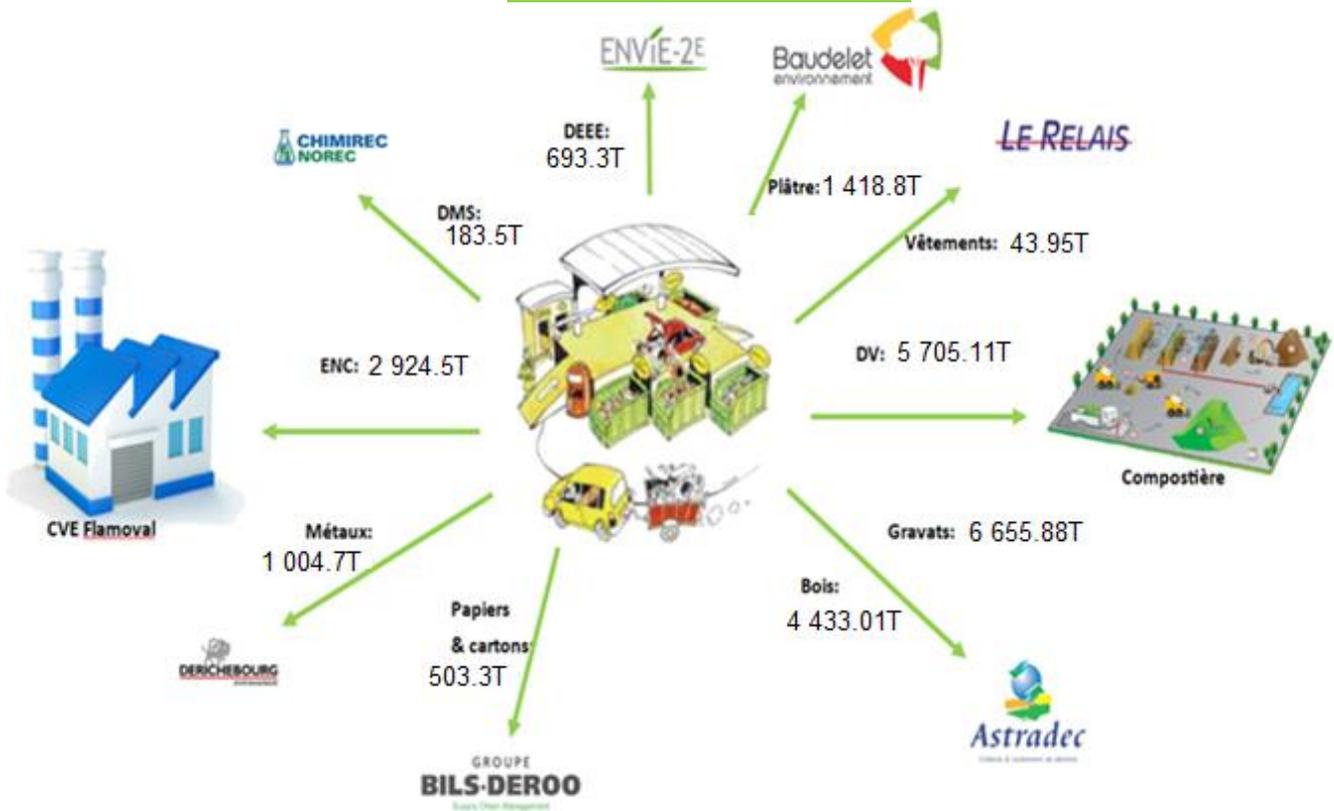
ENC : Encombrants

DV : Déchets verts

DMS : Déchets ménagers spéciaux

DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

## LES DECHETTERIES



## LA VALORISATION MATIERE

Service de collecte



Les déchetteries



54.63% **de valorisation matière**  
(hors gravats et plâtre)

66 465T  
631.7 kg/an/hab

45.37% **de valorisation énergétique**  
(hors gravats et plâtre)

## **2. LES INDICATEURS FINANCIERS**

Le service de collecte était financé en 2020 à 100% par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Le financement de ce service permet de prendre en compte le service rendu aux usagers

### **2.1 DEFINITION DES ZONES DE TAXATIONS**

Elles sont définies en fonction du niveau de service et des bases locatives des habitations. 10 zones de taxation ont été créées selon les services rendus à l'utilisateur pour l'année 2020.

Toutes les communes de la CAPSO bénéficient des services suivants (tronc commun) :

- la collecte hebdomadaire des ordures ménagères,
- la collecte sélective tous les quinze jours associés au développement de l'apport volontaire des papiers-cartons,
- la collecte du verre en apport volontaire,
- la collecte des encombrants une fois par an et à la demande,
- une participation aux fonctionnements du centre de tri, de la compostière, de la déchetterie et du Centre de Valorisation Énergétique.

**La zone 1** regroupe les communes d'AIRE-SUR-LA-LYS, ROQUETOIRE, QUIESTEDE et WITTES : elle bénéficie du tronc commun ainsi que de la collecte du verre en porte à porte une fois toutes les 4 semaines et de la collecte des déchets verts en porte à porte

**La zone 2** regroupe les communes de BLENDÉCQUES, HALLINES, HELFAUT, HOULLE, NORDAUSQUES, NORT-LEULINGHEM, RACQUINGHEM, TOURNEHEM-SUR-LA-HEM, WIZERNES et ZOUAFQUES : elle bénéficie du tronc commun ainsi que de la collecte des déchets verts en porte à porte.

**La zone 3** regroupe les communes de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et LONGUENESSE : elle bénéficie du tronc commun ainsi que de la collecte des déchets verts en apport volontaire.

**La zone 4** regroupe les communes de CAMPAGNE-LEZ-WARDRECQUES, CLAIRMARAIS, MENTQUE-NORTBECOURT, MORINGHEM, MOULLE, SAINT-OMER, SALPERWICK, SERQUES, TILQUES et WARDRECQUES : elle bénéficie uniquement du tronc commun.

**La zone 5** regroupe les communes de BELLINGHEM, DELETTES, ECQUES, HEURINGHEM, MAMETZ, SAINT-AUGUSTIN et THEROUANNE : elle bénéficie du tronc commun ainsi que de la collecte du verre en porte à porte une fois toutes les 4 semaines.

**La zone 6** regroupe les communes de AUDINCTHUN, AVROULT, BEAUMETZ-LES-AIRE, BOMY, COYECQUES, DENNEBROEUCQ, ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE, ERNY-SAINT-JULIEN, FAUQUEMBERGUES, FEBVIN-PALFART, FLECHIN, LAIRES, MERCK-SAINT-LIEVIN, RECLINGHEM, RENTY, SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM et THIEMBRONNE : elle bénéficie du tronc commun ainsi que de la collecte du verre en porte à porte tous les quinze jours.

**La zone 7** est composée de la commune d'ARQUES : elle bénéficie du tronc commun ainsi que de la collecte des déchets verts en porte à porte.

**La zone 8** regroupe les communes de BAYENGHEM LES EPERLECQUES et EPERLECQUES : elle bénéficie du tronc commun ainsi que de la collecte des déchets verts en apport volontaire.

**La zone 9** correspond au taux de taxe réduit de 10 % des habitants de la zone 3.

**La zone 10** correspond au taux de taxe réduit de 10 % des habitants de la zone 4.

Le tableau ci-dessous reprend les zones de taxation avec les taux de taxes appliqués ainsi que le cout du service à l'habitant :

Zone	Bases 2020	Taux 2020	Produits attendus
1	11 026 047 €	12,02%	1 325 330,85 €
2	11 612 511 €	16,82%	1 953 224,35 €
3	15 967 745 €	10,03%	1 601 564,82 €
4	18 855 617 €	11,55%	2 177 823,76 €
5	5 455 718 €	13,88%	757 253,66 €
6	5 869 966 €	15,45%	906 909,75 €
7	9 344 294 €	10,37%	969 003,29 €
8	2 576 623 €	16,43%	423 339,16 €
9	17 429 €	9,03%	1 573,84 €
10	185 179 €	10,39%	19 240,10 €

Le produit perçu de la TEOM est de 10 135 263 € en 2020.

Carte des zones de taxation :

Zones	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	



## 2.2. LA REDEVANCE SPECIALE

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer assure l'enlèvement des déchets assimilés ménagers issus des activités professionnelles et des établissements publics. La loi du 13 juillet 1992 et l'article L2333.78 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent aux collectivités ayant recours à la TEOM d'instaurer une redevance spéciale pour rétribuer ces prestations de collecte et de traitement des déchets.

La redevance spéciale a donc été mise en place et généralisée depuis le 5 janvier 2017. Cette délibération marque la volonté de la CAPSO de responsabiliser chaque usager sur sa production de déchets selon le principe du « pollueur – payeur ».

### Le cadre d'application de la redevance spéciale

- Les usagers soumis au paiement de la TEOM sont assujettis à la redevance spéciale lorsqu'ils sont en capacité de produire plus de 340 litres d'ordures ménagères et/ou plus de 1320 litres de déchets recyclables par semaine.

- Les usagers occupant des bâtiments publics non soumis à la TEOM sont assujettis à la redevance spéciale dès lors qu'ils utilisent le service d'enlèvement des déchets de la CAPSO.

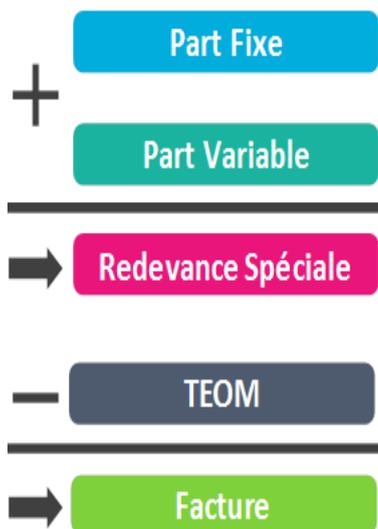
### Les modalités de calcul de la redevance spéciale

Le calcul de la redevance spéciale comprend :

- Une **part fixe** correspondant aux charges du service de collecte. Elle est calculée sur la base du volume de bacs détenus et d'un tarif au litre annuel en fonction de la fréquence de collecte hebdomadaire et du type de déchets (ordures ménagères ou tri sélectif).

- Une **part variable** correspondant au volet incitatif de la tarification à la levée et s'appuyant sur les coûts de traitement des déchets. Elle est calculée sur la base du volume collecté annuellement et d'un tarif au litre en fonction du type de déchets.

- Le montant de TEOM éventuellement payé par l'utilisateur est déduit du montant de la redevance spéciale. (La TEOM étant une composante de la fiscalité locale, il ne pourra être procédé à aucun remboursement si son montant devait être supérieur à celui de la redevance).



Part fixe (€/litre)	OM	TRI
C1/2		0.1095 €
C1	0.9831 €	0.2190 €
C2	1.5237 €	0.6571 €
C3	2.8017 €	
Part Variable (€/litre)	OM	TRI
Pour 1 litre collecté	0.0203 €	0.0020€

### L'identification électronique à la levée

En faisant le choix d'une tarification incitative à la levée, la CAPSO se doit de garantir la traçabilité des opérations de collecte facturées.

Chaque conteneur utilisé par un usager soumis à la redevance spéciale est équipé d'une puce d'identification électronique. Il est ainsi référencé au nom de son utilisateur en fonction de son volume et du type de déchets auxquels il est destiné.

Un système informatique embarqué sur les bennes ordures ménagères permet d'enregistrer le jour, l'horaire et la localisation géographique de toutes les opérations de collecte.

Avec ce système la CAPSO est en mesure d'éditer un relevé de collecte précis pour chaque redevable. Ce dispositif permet également d'effectuer le suivi en temps réel des tournées et de compiler ces informations en vue de les exploiter dans le cadre de l'optimisation du service.



### Le bilan incitatif de la redevance spéciale

La mise en œuvre de la redevance spéciale sur le territoire de la CAPSO répond à une obligation légale et permet de ne plus faire supporter aux ménages le coût de gestion des déchets professionnels. Elle permet aussi de rationaliser le recours au service public et d'inciter les professionnels à intégrer la production de déchets comme composante à part entière de leur activité.

### Optimiser son recours au service :

Le premier levier d'action se situe au niveau de la part fixe. Son mode de calcul basé sur le volume de bacs détenus contraint les usagers à optimiser leur conteneur au strict nécessaire

### Montants facturés en 2020 :

	OMR		TRI		Total
	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	
Communes	113 829,64 €	111 576,40 €	23 982,61 €	2 609,58 €	251 998,23 €
Voiries	2 548,00 €	20 432,43 €			22 980,43 €
Ets publics	25 066,23 €	28 056,34 €	4 208,14 €	906,96 €	58 237,67 €
Entreprises	154 429,31 €	190 997,28 €	21 458,45 €	7 292,19 €	374 177,23 €
Campings		21 772,96 €		1 018,25 €	22 791,21 €
CHRSO				10 527,23 €	10 527,23 €
Total	295 873,18 €	372 835,41 €	49 649,20 €	22 354,21 €	740 712,00 €

En 2020, la redevance spéciale a permis de percevoir 740 712 €

### **3. SYNTHÈSE FINANCIÈRE**

Le coût du service de collecte global (régie et prestataires pour la collecte) et le traitement s'élève à 13 391 199.04€.

Ces dépenses sont couvertes par la TEOM, les recettes de la redevance spéciale, les recettes des Eco-Organismes, la vente des matériaux à hauteur de 13 215 408 €.

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	8 115 475 €	Remboursement arrêts	130 000 €
Frais de personnel	4 141 240.86 €	Redevance spéciale	740 712 €
Charges de gestion courante	770 369 €		
Charge exceptionnelles	3 900,00 €	Eco-organismes+Matériaux	2 278 276 €
Dotations amortissement	360 184,00 €	Recettes exceptionnelles	4 521 €
Charge de structure	0 €	TEOM	10 061 899 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>13 391 199.04 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>13 215 408 €</b>

#### **FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE :**

Pour préparer la population à l'extension des consignes de tri de 2022 (dépôts de films plastiques et emballages plastiques autres que les bouteilles et flacons), la collectivité a fait le choix de collecter le papier-carton en apport volontaire. Ce mode de collecte est développé jusque fin 2021.

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, suite à la phase expérimentale sur la ville de Saint Omer avec la réduction de fréquence de collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers, le planning des tournées a été modifié et appliqué à l'ensemble du territoire.
- Les communes de Quiestède et Roquetoire ont opté pour la reprise du verre en porte à porte.
- Des colonnes à papier carton ont été installées sur les communes de Wizernes et Eperlecques avec une distribution des sacs de pré-collecte toutes boîtes.

L'organisation du service a été fortement perturbée par la pandémie de COVID 19. Quelques mesures ont été mises en place pour sécuriser le travail des agents au travail et assurer le service minimum :

- Mise en place du protocole sanitaire pour limiter la propagation du virus (port du masque obligatoire, gel hydro alcoolique, distanciation physique)
- Au vu des effectifs présents dans les vestiaires lors des départs (30 personnes en simultané le matin), il a été nécessaire de mettre en place des départs différés en groupe de 6 personnes (2 équipes) échelonnés toutes les 15 minutes et d'appliquer au retour de la tournée le fini-parti.
- Arrêt de la collecte sélective suite à la fermeture du centre de tri du 17 mars au 21 avril ; demande aux particuliers de garder les déchets recyclables et de déposer les papiers cartons aux bornes dédiées.
- La priorité a été donnée à la collecte des ordures ménagères en fonction des effectifs (agents en ASA COVID, ASA garde d'enfants, cas contact ...)
- Le démarrage de la collecte des déchets verts en apport volontaire a été reportée au 22 avril au lieu du 1<sup>er</sup> avril en raison du respect des distanciations.
- La collecte des déchets verts en porte à porte a été maintenue.

- Le centre de tri a repris en mode dégradé 2<sup>ème</sup> quinzaine d'avril et le mode dégradé a été maintenu tout au long de l'année ce qui a fortement impacté le taux de refus.

#### PERSPECTIVES 2022 POUR LE SERVICE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS :

Poursuite des actions engagées en matière de prévention des déchets

Lancement de l'élaboration du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Lancement de l'étude de faisabilité sur le tri à la source des biodéchets / et de mise en place d'une redevance incitative

Lancement d'une étude de planification et de programmation des flux de matières

Lancement de campagnes de caractérisations

Lancement d'un nouveau marché de collecte des déchets sur le pôle de Fauquembergues



**RAPPORT ANNUEL**  
sur la qualité et le prix  
du service de collecte

